



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 5 mars 2025

N°36/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

99 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

92 sont présents au moment de l'appel.

7 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : CORNUT Vincent, EGGENBERGER Frédéric, MOJON Mélanie, VELINI Maria Grazia.

Conseillères et conseillers arrivé·e·s après l'appel : DUC Vincent, BUSSLINGER Jean-Hugues, TIECHE Marc-Alain.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 5 février 2025 ;
- Rapports de majorité et de minorité N° 8/3.25 – Demande d'autorisation pour la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé comprenant le versement d'annuités d'un montant de CHF 810'000.00 HT durant une période de 30 ans pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons, subventions et soutiens non déduits, ainsi qu'une demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'107'901.30 HT, pour couvrir les divers et imprévus.

Mme la Présidente Floriane WYSS n'a pas de modification à apporter à l'ordre du jour et ouvre la discussion.

Mme Céline ELSIG se questionne sur la tenue de cette séance qui ne compte qu'un point à l'ordre du jour, sachant qu'elle estime qu'une séance coûte environ CHF 6'000.00. Le préavis ne demandait pas l'urgence, la patinoire ne souffre pas d'avarie qui empêche son utilisation, peut-être est-ce parce que la prochaine séance du Conseil aura lieu à Lausanne et que les clubs sportifs auraient moins facilement pu se déplacer, ou alors les communales qui approchent encouragent certains à faire de la communication pour montrer leur bilan, elle s'interroge. En outre, elle estime que quelle que soit la réponse à ces questions, cela ne justifie pas une dépense de CHF 6'000.00.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond que selon elle et avec l'aval du Bureau, il était judicieux de maintenir cette séance puisque le préavis relatif à la patinoire est un projet de très grande envergure, probablement l'un des plus importants de la législature qui comporte de très nombreux aspects différents. Les clubs auraient sûrement pu se déplacer à Lausanne, mais le maintien de cette séance à Morges visait aussi à ce que le plus grand nombre de membres du Conseil soit présent pour le débat. Il ne semblait d'ailleurs y avoir aucune raison de repousser le traitement de cet objet, sachant, de plus, que certains autres rapports en attente traitent également de dossiers d'envergure. Le maintien de cette séance permet d'éviter de prendre le risque de surcharger la séance du mois d'avril.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 février 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Démission d'un conseiller communal

Mme la Présidente Floriane WYSS lit la lettre de démission de M. Sébastien Boillat du groupe PLR qui est entré au Conseil communal lors de la séance d'assermentation du 10 juin 2021. M. Boillat est remercié pour ses années d'engagement.

3. Assermentation d'un conseiller communal

En remplacement de M. Sébastien Boillat, démissionnaire, le Bureau a élu dans sa séance du 25 février 2025 M. Gaël CORONEL, de la liste complémentaire PLR.

M. Coronel est assermenté selon le protocole en vigueur, il prête serment et rejoint les rangs de son groupe.

4. Communications du Bureau

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce les trois communications suivantes :

- **1^{ère} communication** : Je me permets de vous rappeler que la prochaine séance du Conseil communal, soit celle du mercredi 2 avril 2025, aura lieu dans la Salle plénière du Parlement vaudois à Lausanne à 20h15. L'horaire reste inchangé. Chacune et chacun s'y rend par ses propres moyens. Les détails – plan d'accès par exemple – vous seront transmis avec la convocation. Pour l'occasion, un verre de l'amitié sera servi à l'issue de la séance. Le public et les médias sont évidemment, comme d'ordinaire, les bienvenus.
- **2^{ème} communication** : Le souper du Conseil communal, dont la date vous a été communiquée le mois dernier, aura lieu au Bouteiller comme chaque année. L'invitation vous parviendra prochainement.
- **3^{ème} communication** : La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) nous a informés qu'aucune votation ne se tiendra le dimanche 18 mai. En effet, le Conseil fédéral avait d'ores et déjà annoncé qu'aucune votation fédérale n'aurait lieu à cette date. Toutefois, nous attendions encore de savoir si l'initiative dite des « 12% » serait votée le 18 mai prochain, ce qui ne sera pas le cas. La votation est donc annulée.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité n'a aucune communication à transmettre ce soir.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur les communications du Bureau. La parole n'est pas demandée.

6. Communications des associations intercommunales

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

7. Rapport de commission

N° 8/3.25 Demande d'autorisation pour la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé comprenant le versement d'annuités d'un montant de CHF 810'000.00 HT durant une période de 30 ans pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons, subventions et soutiens non déduits, ainsi qu'une demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'107'901.30 HT, pour couvrir les divers et imprévus. **Présidence PLR. Rapport de majorité et rapport de minorité.**

M. Michael FRANCESCATO président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport de majorité.

Mme la Présidente Floriane WYSS, avant de donner la parole à Madame Sylvie Fay, rapportrice de la minorité de la commission, s'exprime en ces termes :

« Je me permets de rappeler que seules les conclusions existantes du préavis peuvent être amendées – et non le corps de celui-ci – et qu'un amendement ne peut concerner qu'une compétence du Conseil communal et non de la Municipalité. Dans le cas du rapport de minorité, le point 1 des conclusions, tel que formulé, n'est pas valable car on ne peut pas contraindre la Municipalité à intégrer une piscine couverte (ou quoi que ce soit d'autre) dans un éventuel futur préavis. Les commissaires peuvent proposer tout au mieux des vœux comme cela a été fait dans le rapport de majorité. Ceci a été confirmé par la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton de Vaud. En conclusion, nous pouvons évidemment voter le renvoi en Municipalité pour nouvelle étude, mais nous ne pouvons pas voter le renvoi sous condition d'intégrer au préavis une piscine couverte. La rapportrice de la minorité, Madame FAY, a été informée de ceci en amont de ce Conseil. »

Mme Sylvie FAY, rapportrice de la minorité de la commission, lit les conclusions du rapport de minorité.

M. le Municipal David GUARNA apporte une précision au point 2 de la conclusion du préavis municipal, reprise par le rapport de majorité. Par *ce montant*, qui n'est pas expressément défini, il faut comprendre à la lecture de la phrase suivante qu'il s'agit de 30 fois CHF 527'572.00 soit CHF 15'827'160.00 représentant la part de l'investissement dans l'annuité ou le prix de l'infrastructure.

Mme la Municipale Laetitia MORANDI s'exprime en ces termes :

« La Municipalité a pris connaissance avec grand intérêt des rapports de majorité et de minorité ainsi que du rapport de la COFIN.

Elle remercie l'ensemble des commissaires pour tout le travail fourni, travail très important considérant les quelques 145 questions posées sur ce dossier.

La décision que votre Conseil s'apprête à prendre ce soir, marquera évidemment en premier lieu l'avenir des sports de glace dans notre région, mais dans une plus large mesure, l'avenir du sport morgien.

En plus de la pérennisation de la seule patinoire du district et de l'unique halle dédiée au curling du Canton, le futur complexe sportif des Eaux-Minérales permettra d'héberger de nouveaux clubs sportifs toute l'année tels que le Cercle d'escrime de Morges, l'académie des arts martiaux et sports de combat ainsi que l'association Zendo Ryu. Au total, ce sont plus de 1'000 membres de clubs morgiens dont 500 juniors qui sont directement concernés.

L'offre publique sera également étendue avec la création d'une salle d'escalade de blocs et la mise à disposition de la surface principale d'avril à août pour de multiples activités sportives.

Sur une base annuelle, le complexe sportif dépassera les 30'000 entrées, tout en permettant de poursuivre l'accueil des plus de 6'000 élèves qui patinent chaque hiver aux Eaux-Minérales.

Bien sûr cela représente un investissement important mais aussi une énorme opportunité d'assainir intégralement le plus gros consommateur de notre patrimoine immobilier le faisant passer d'une consommation actuelle de près de 1,2 millions de kWh à environ 650'000 kWh pour une période d'exploitation étendue à toute l'année. De plus, l'ajout d'une centrale solaire de près de 2'000 m² sur le toit du bâtiment permettra de produire environ 400'000 kWh sur site par année.

Enfin sur le plan financier, il est important de prendre en considération le vaste soutien régional et cantonal dont bénéficie cette nouvelle infrastructure. J'en profite pour remercier chaleureusement les 25 Municipalités du district qui se sont déjà déterminées en faveur d'un soutien financier pour un total de 3.5 millions de francs. À ce jour, les soutiens promis atteignent les 50% du coût d'investissement du projet, quelques 8 millions de francs sont en jeu.

Alors bien sûr, considérant toutes ces opportunités, certains et certaines se prennent à rêver de pouvoir encore y ajouter une piscine. Malheureusement, les études de faisabilité réalisées courant 2022 par des mandataires spécialisés ont démontré que cela n'était pas envisageable. C'est sur cette base que la Municipalité a élaboré sa stratégie future pour les infrastructures sportives, stratégie dont votre Conseil a du reste pris acte il y a pile une année, lors de sa séance du 6 mars 2024.

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, c'est pour toutes ces raisons, que la Municipalité a pris la décision de se rallier au rapport de majorité et vous invite ce soir à vous prononcer en faveur du projet présenté. »

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la majorité de la commission ad hoc recommande d'accepter le préavis municipal et que la minorité de la commission ad hoc propose le renvoi du préavis à la Municipalité pour nouvelle étude, précisant que la partie problématique de la conclusion a été retirée. Par ailleurs, elle constate également que la Commission des finances accepte l'autorisation demandée par le préavis, autorisation intégrant les deux engagements financiers y relatifs et qu'elle recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis. Enfin, elle constate que la Municipalité se rallie au rapport de majorité et maintient ainsi les conclusions de son préavis. En outre, elle propose de considérer la précision du point 2 des conclusions du préavis, qui a été indiquée par Monsieur le Municipal GUARNA, comme une simple erreur de plume. Elle profite de vous indiquer que la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton de Vaud a validé ce procédé.

M. Michaël FURHOFF s'exprime en ces termes :

« Je voulais intervenir en tant que membre de la commission qui s'est abstenu pour amener quelques points sur les 2 rapports.

Tout d'abord, il faut reconnaître que le projet a beaucoup évolué depuis l'élaboration de la stratégie au niveau énergétique, il y a des vrais chiffres conformes aux objectifs de la stratégie énergétique 2035 de la Ville et on va s'affranchir du gaz même si la consommation d'électricité va beaucoup augmenter. On divise la quantité d'énergie finale consommée par 2.

Les accès PMR ont été inscrits dans le cahier des charges et on nous a même dit qu'ils pourront pratiquer des sports. Les installations seront adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et répondent aux normes d'accessibilité en vigueur. Dans ses réponses, la Municipalité va plus loin en termes d'inclusivité. Elle s'est engagée à ce que la future patinoire soit un espace inclusif, accessible à toutes et à tous, indépendamment de l'âge, du genre, des capacités physiques ou de l'origine socio-culturelle. De plus, pour encourager le sport dans la population, la mise à disposition d'équipement en libre-service sera étudiée.

Cependant, en regardant les vœux de la précédente commission sur la réponse à la motion PLR ('Piscine et Patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution'), j'ai pu remarquer que tout n'a pas été fait. Par exemple pour le vœu qui disait :

'que la Municipalité présente, dans le cadre du préavis financier annoncé pour l'automne 2024, un concept de gestion des risques, de suivi de la qualité ainsi qu'un plan d'action à activer en cas de litige avec le partenaire.'

Un concept de gestion des risques nous a bien été transmis en début d'année. Par contre, concernant la qualité, la Municipalité nous a répondu qu'un suivi précis et rigoureux sera mis en place, qu'un chef de projet fera ce suivi à 50% de son temps et que tout a été défini dans le cahier des charges. Ces mesures me semblent légères et j'espère qu'il y a plus d'éléments qui ont été mis en place depuis.

Lors des travaux de commission, plusieurs documents n'ont pas été transmis ou ont dû être épurés pour retirer les parties confidentielles. Dans ce contexte, je voulais rappeler à la Municipalité que nous sommes assermentés et que nous pouvons avoir accès à des données sensibles. Dans d'autres commissions, les décomptes de salaires des Municipaux ont été transmis.

Dans ce même ordre d'idée, on avait déjà relevé que le choix du PPP réduisait les aspects démocratiques d'un projet public. Dans le projet actuel, rien n'a été fait pour pallier ce défaut. Au contraire, le préavis se vante de choisir une procédure rapide. C'est le cas, mais au détriment d'un vrai processus démocratique entre la phase de mise à l'enquête et le début des travaux.

C'est pour toutes ces raisons qu'il était nécessaire pour moi de ne pas montrer un accord total avec ce projet. »

M. Jordi VILLAVERDE se récusait car il fait partie des architectes qui ont remporté l'appel d'offres.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« Quel accueil ce soir ! Une telle haie d'honneur de la part de personnes ayant si peur de perdre leur morceau de glace, réellement ? Si ces mêmes personnes, et par extension, les clubs de glace, avaient au moins attendu la sortie officielle des rapports de majorité et de minorité avant de publier sur les réseaux sociaux un appel à voter oui au préavis municipal, ils auraient pu lire que le rapport de minorité, apparemment tant craint, ne se positionne en aucun cas en défaveur de cette infrastructure vieillissante qu'est la patinoire mais bien en faveur d'une meilleure intégration des besoins d'infrastructures des Morgiens, on en reviendra.

Cela leur aurait évité d'étaler une 'fake news' sur les réseaux sociaux, tout en instrumentalisant des enfants à leurs fins, et aussitôt republiée par une municipale sur ses propres pages Facebook, Instagram et LinkedIn, ce qui relève au minimum d'une grande maladresse.

Mais ce qui me choque par-dessus tout est la tentative d'influence sur des élus, déjà la 2^{ème} fois par les mêmes protagonistes, ce qui est inacceptable dans une démocratie comme la nôtre.

Soyez rassurés, chers clubs de glace, la majorité de droite de ce Conseil, habituellement très attentive aux dépenses de la Ville gravement déficitaire, vous octroiera certainement ce glouton financier. »

Mme Emilie BOVET s'exprime en ces termes :

« Voulons-nous vraiment sacrifier des clubs sportifs, utilisateurs des infrastructures de glace, sur l'autel de l'économie d'énergie et l'écologie ?

Voulons-nous vraiment mettre à la rue, des hockeyeurs, des patineurs et des curleurs ? On parle de jeunes qui ne pourront plus pratiquer leur sport préféré, mais aussi des membres actifs, des vétérans, des handisports qui seront privés d'une activité qui est importante dans leur vie sociale. Car le sport c'est plus que de pratiquer une activité physique, c'est un vecteur social important, c'est la possibilité de rencontrer des amis, de sortir de sa routine quotidienne et éviter l'enfermement et l'isolement. Si la réponse est affirmative, cela signifie une diminution drastique du catalogue sportif proposé à la population morgienne dans son ensemble.

Lorsqu'ils en ont le talent et l'envie, ces sportifs font rayonner le nom de notre Ville dans la Suisse entière, et dans quelques cas, le monde entier. Ils portent avec ardeur et passion les couleurs de notre Ville et lui apporte une notoriété et une attractivité.

Quand je dis que notre Ville est connue dans le monde sportif pour ses résultats, je vous le prouve en illustrant mes propos par cette médaille olympique de la jeunesse, dont je remercie Nathan Dryburgh de me l'avoir confiée.

Le club de curling, ces trois dernières années a gagné 31 médailles au championnat suisse dans les catégories juniors, élite, seniors et handisport, par 23 joueurs et joueuses différents.

Le HC Forward Morges est au deuxième niveau national avec son équipe U20 et a participé aux play-offs pour la première fois de son histoire cette année. Le club est en partenariat avec le LHC pour faire évoluer ses joueurs dans des catégories supérieures ainsi que d'avoir occasionnellement le renfort de joueurs lausannois. Il faut noter aussi que quelques joueurs reconnus au niveau national ont été formés par le HC Forward Morges à titre d'exemple je me permets de citer, Olivier Anken, Fabian Guignard, Sébastien Reuille, ou encore Gilles Guyaz.

Je me permets de rappeler que ces clubs promeuvent l'activité sportive pour tous en organisant des initiations, des activités au Passeport-Vacances et des activités de sport facultatifs à nos écoliers. La diminution, voire la suppression de surface de glace, comme proposé dans le rapport de minorité, condamnera ces clubs à une disparition inéluctable de notre Ville diminuant de facto l'offre sportive proposée à la population.

Je rappelle que cette patinoire n'est pas seulement morgienne, elle est utilisée par des personnes venant de tout le district et même au-delà, chose reconnue par le Canton au travers des financements promis comme relaté dans le rapport de majorité.

De plus, mettre une piscine couverte dans le complexe de la patinoire est une idée inadéquate en vue du projet de Prairie Nord, sans parler de la difficulté de mettre une piscine avec le poids de l'eau et des installations nécessaires à son fonctionnement sur un terrain parcouru par des

sources et donc déjà fragile. Mettre une piscine dans cette patinoire est à mes yeux une utopie ou demanderait le remplacement complet du bâtiment.

C'est donc pour toutes ces raisons, que je vous demande de soutenir le rapport de majorité. »

M. Jonathan SCHOPFER prend la parole au nom du groupe UDC Ville de Morges et en son nom. À travers ce préavis, la Municipalité présente un magnifique projet qui met en valeur notre Ville et notre région, et qui soutient l'activité sportive de plusieurs centaines de jeunes de la région. Ce projet peut être utilisé toute l'année et par toutes les tranches d'âge.

Du point de vue financier, ce projet peut paraître onéreux, mais contrairement à l'expérience que nous avons de construire une nouvelle patinoire, il nous assure que le budget ne sera pas dépassé. À travers ce préavis, certains pourraient dire que la Municipalité préfère les sports de glace aux sports aquatiques, mais il n'en est rien. Ce projet s'inscrit dans le maintien de l'offre sportive actuelle, tout en pérennisant les installations actuelles et en supprimant les installations de secours mises en place il y a près de trois ans. Il pense que la Municipalité a créé un projet en faveur de toutes et tous qui met en valeur une baisse énergétique mensuelle, une extension du nombre de salles spécifiques à certains sports ainsi que l'ajout de certains sports ou de possibilité d'utilisation sportive dans un complexe sinon voué à la destruction.

C'est pour ceci que le groupe UDC Ville de Morges soutient ce magnifique projet et donc soutient le rapport de majorité.

M. Jean-Bernard THULER boit du petit lait ce soir car il est très agréable d'entendre le PLR rejoindre l'idée qu'il avait il y a quelques années déjà pour soutenir les JO de la Jeunesse, soit de pouvoir obtenir un crédit qui puisse permettre de les accueillir et de voir que ce soir c'est un tapis rouge que le PLR déroule pour la patinoire, alors que le parti libéral avait refusé le projet à l'époque. Il est heureux pour tous les sportifs et il est évident qu'il soutiendra le préavis municipal car lui ne change pas d'avis.

M. Alain TROGER revient sur les propos de M. Thüler. Le préavis qui avait été refusé à l'époque demandait de verser un million à fonds perdus pour transformer une patinoire de hockey en une patinoire pouvant accueillir du curling. Le Conseil communal a judicieusement refusé de jeter par la fenêtre un million, sans qu'il n'y ait d'amélioration ou autre sur le fond de glace, juste pour le plaisir de pouvoir se nommer *Ville olympique*. Il faut également se rappeler qu'à l'époque rien ne se faisait à Morges, les curleurs venaient en train ou en véhicule à la patinoire, jouaient leur match et repartaient sur Lausanne pour aller chercher leurs médailles. Il soutient bien évidemment le projet de rénovation de la patinoire et pense que ce n'était en aucun cas une mauvaise idée de refuser les JOJ à Morges. L'accueil a été très bien réalisé sur un site qui avait déjà accueilli les Championnats du monde de curling et qui était donc dédié à cela.

Mme Sylvie FAY commence par rassurer Mme Bovet sur le fait que la minorité de la commission n'a jamais émis le souhait de supprimer les surfaces de glace. Elle revient également sur les propos de Mme la Municipale Morandi concernant la stratégie présentée ce soir, le résultat du vote était de 41 contre 41. C'est la voix du président du Conseil communal de l'époque qui a fait pencher la décision en faveur de la prise d'acte du rapport. Est-ce que si la voix du président avait penché de l'autre côté la Municipalité n'aurait pas poursuivi ce projet, elle en doute.

Elle s'exprime ensuite en ces termes :

« Je voudrais revenir sur la campagne de désinformation lancée par les clubs de glace sur les réseaux sociaux à grand renforts de flyers s'adressant aux conseillers communaux, alors

même que les rapports de la commission n'avaient pas été publiés. Campagne d'ailleurs intensément relayée par la Municipale en charge de présenter ce préavis, ce que je trouve scandaleux, et qui démontre la haute estime qu'a la Municipalité pour le travail des commissaires en charge d'étudier les préavis qui lui sont présentés.

Le Journal de Morges qualifie cette campagne de désinformation de "un poil caricaturale". Moi, je la qualifie d'hauteement irrespectueuse pour les conseillers communaux, de leur travail en commission pour étudier les préavis présentés par la Municipalité de façon la plus approfondie possible afin de pouvoir se faire un avis sur ce qui est demandé et juger si tout cela va bien dans l'intérêt de la population morgienne que nous représentons. Et surtout, irrespectueuse pour l'écrasante majorité de la population morgienne qui ne pratique pas les sports de glace et qui attend peut-être de façon trop respectueuse, que les autorités fassent avancer des projets qui leur tiennent beaucoup plus à cœur que ce projet présenté ce soir.

Est-ce que ceux qui réclament une rénovation du bâtiment scolaire de Beausobre 2 devraient prendre en photo les élèves en train de faire classe dans la rue ou en train de fumer la vieille moquette des murs pour alerter les autorités communales de l'urgence de leur situation ? Est-ce que c'est comme cela que ça marche à Morges ? Celui qui veut que son dossier soit mis sur le haut du panier dans les projets de la Municipalité doit crier plus fort que les autres, s'assurer d'avoir un article bien sensationnel dans le Journal de Morges, et manipuler des enfants en les affichants sur des flyers mensongers relayés sur les réseaux sociaux ?

Car, contrairement à ce que veulent faire croire les clubs de glace, si ce préavis est renvoyé à la Municipalité pour nouvelle étude, il n'y aura aucun club sportif à la rue. Puisque je rappelle que les clubs de glace bénéficient depuis deux ans d'un tout nouveau système de production de glace, avec d'ailleurs l'ajout sur la surface plane de béton de serpentins qui ont mis fin aux quelques manifestations sportives organisées d'habitude pendant la saison « hors-glace ». Les autres clubs sportifs à qui la Municipalité a promis de louer de nouveaux locaux (vides!) dans le projet présenté ce soir, ne seront pas non plus à la rue si ce préavis retourne à la Municipalité.

Donc, il n'y a pas urgence ce soir. En fait si, la seule urgence qui prévaut dans ce cas du bâtiment des Eaux-Minérales, c'est l'urgence climatique. Mais au vu du vote du conseil communal lors du remplacement d'urgence des surfaces de glace en pleine crise énergétique, alors que les factures d'électricité de tous les ménages morgiens prenaient l'ascenseur pour atteindre des niveaux encore jamais vus jusque-là, je pense que la majorité des membres de ce conseil communal qui vote en bloc pour faire passer ce projet pharaonique se fout complètement de cette urgence climatique, comme elle se fout d'ailleurs, des intérêts de la population morgienne. Alors si la Municipalité ne peut pas intégrer des bassins de natation dans le projet proposé ce soir, rendant ainsi ce bâtiment réellement « 4-saisons » pour la population morgienne, qu'elle reprenne la pré-étude correspondant à la variante qui coûtait 3 fois moins chère que celle présentée ce soir et qui permet de diminuer l'empreinte énergétique de ce bâtiment autant que faire se peut, sachant que les 400'000 kWh par an d'électricité mangés par les compresseurs permettant de produire les 2200 m² de glace seront toujours à la charge de la population morgienne. C'est pourquoi je recommande ce soir le renvoi à la Municipalité de ce préavis pour une nouvelle étude. »

M. Clément BOURGEOIS, en tant que membre de la commission ad hoc, juge important de revenir sur un point soulevé par le rapport de minorité. Au chapitre 3.2, on peut apprécier l'analyse réalisée par la sous-commission pour faire cohabiter piscine et patinoire, une cohabitation qui dans un monde idéal et sans contrainte serait idéale. Il a été expliqué que les surfaces de glace aux dimensions inchangées et que deux bassins de natation pourraient être implantés sur un même niveau à coup de « en regardant les plans » et autres « on aurait pu imaginer ». Cette idée rappellera peut-être des souvenirs à certains d'entre nous.

En effet, en regardant quelques mois en arrière, dans le rapport-préavis présentant la stratégie municipale pour les infrastructures sportives, on peut y lire qu'au travers des études réalisées ces dix dernières années, plusieurs pistes ont été éclaircies, notamment afin de déterminer la faisabilité d'un projet combinant piscine couverte et patinoire sur la parcelle actuelle.

Un bureau d'architecture spécialisé dans le domaine a été mandaté et a réalisé des études de faisabilité. La commission de l'époque avait conclu que sur les bases des indications reçues, si l'on voulait conserver les surfaces de glace à l'identique et sans création d'un deuxième niveau, il cite « *même en supprimant une bonne partie des gradins de la patinoire, une piscine ne pourrait pas être ajoutée. Une solution avec des surfaces de glace et des bassins de taille standard et suffisante sur le même niveau n'est pas faisable* ». Ceci semblait faire consensus dans le rapport de la commission de l'époque sur la base des dires d'experts mandatés par la Ville.

Si l'on n'écoute pas les conclusions des études des experts, alors à quoi bon demander le renvoi du préavis qui nous occupe pour de nouvelles études ?

Dans ce même rapport de commission, un commissaire d'alors avait toutefois établi que, il cite, « *si l'on réduisait la taille de la patinoire de moitié, la Ville de Morges disposerait alors d'un espace suffisant pour implanter un bassin de natation* ». Ce qui rejoint les idées exprimées dans le rapport de minorité qui nous occupe ce soir, notamment quand on peut y lire, il cite « *on pourrait très bien se contenter d'une demi patinoire de 800 m², solution qui permettrait d'ajouter aisément et sans casse-tête, sous le même toit, les deux bassins plébiscités par la population morgienne* ».

Cette solution présente un risque majeur, celui de ne pas répondre aux besoins réels des usagers. En effet, les clubs, les écoles, mais aussi le public, ont des attentes spécifiques qu'une telle solution ne pourrait pas couvrir. La demande régionale en matière d'offre de glace est avérée et ne peut pas être ignorée.

Dans le préavis, il est mentionné que la patinoire accueille actuellement 6'000 écoliers, des clubs et aussi 23'000 entrées publiques individuelles. Ce chiffre est à mettre en perspective par exemple avec la fréquentation des piscines couvertes de St-Prex et de Cossonay qui enregistrent respectivement 10'000 et 13'000 entrées individuelles par an. Il ne s'agit pas ici d'opposer les pratiques mais de mettre en évidence que l'infrastructure actuelle répond à un besoin avéré de la population de la région.

En tant que ville-centre, nous avons la responsabilité d'assurer la pérennité et l'attractivité de certains équipements structurants pour la région. Dans le domaine de la mobilité, de la culture ou, dans le cas qui nous occupe, du sport. Après le Théâtre de Beausobre et le Conservatoire de l'Ouest vaudois il y a quelques années, la Piscine du Parc en début de législature, et peut-être à futur une vélo-station, nous avons la possibilité de faire un pas de plus ce soir pour ces infrastructures structurantes, avec le soutien du Canton et des communes voisines, dans une ampleur inédite.

En conclusion, le projet soumis au vote ce soir permettra de pérenniser une offre sportive attractive sur notre territoire et dans la région, réduire la consommation énergétique de manière conséquente et quasiment immédiatement, poursuivre la transition énergétique des infrastructures communales après la Piscine du Parc, le Collège de Chanel, un autre gros consommateur ne sera plus dépendant des énergies fossiles, de limiter les énergies grises mais aussi de rester dans un cadre financier réaliste au vu des investissements passés et aussi à venir.

C'est pour ces raisons mais également sous ces conditions que les Vert'libéraux, avec les voix de l'Entente Morgienne, apporteront leur soutien au préavis municipal et vous encouragent à faire de même.

M. Marc LAMBRIGGER s'exprime en ces termes :

« Sommes-nous prêts à attendre une décennie de plus pour avoir une patinoire correcte ? Il y a maintenant trois ans que la patinoire fonctionne sur des installations de secours. Ça fait trois ans que nous devons demander des dérogations pour permettre à une partie de notre population de briller et de découvrir.

Ce n'est un secret pour personne, dans cette assemblée, que notre Conseil demande depuis 2018 l'établissement d'un préavis de rénovation pérenne de la patinoire. Ce dernier est enfin là.

Ce préavis nous propose une augmentation de l'utilisation du bâti en étendant cette possibilité aux quatre saisons, additionnée d'une diminution de la dépense énergétique en exploitation. Ceci en limitant l'impact des travaux, en transformant le bâtiment actuel plutôt que de le reconstruire. Il est de plus prévu d'utiliser des acteurs locaux pour la réalisation des travaux, promouvant une économie circulaire et locale. Le projet tel que prévu, partagera des ressources énergétiques avec le voisinage direct, soit par le raccordement au chauffage à distance, soit par le projet de développement d'une communauté énergétique permettant l'utilisation locale de la production électrique de la centrale solaire qui sera installée sur le toit.

Notre patinoire est plus qu'un simple bâtiment, c'est aussi le toit de plusieurs sports. La rénovation du bâtiment comprenant l'ajout de surfaces sportives à accès annuel permet de soutenir à défaut d'augmenter l'offre sportive de la Ville. Offre sportive qui sera encore augmentée lors de la réalisation du projet Praire-Nord. Il est important de relever que bien que cette infrastructure soit morgienne, sa portée dépasse de loin les limites de notre Ville. Le bassin d'utilisateurs de celle-ci couvrant le district voire même une partie de la Romandie, étendant la renommée de notre Ville. Effectivement, notre patinoire est une carte de visite, par son architecture remarquable, par ces utilisateurs, ainsi que par les succès de nos sportifs tel que nous l'a présenté Mme Bovet. Je suis personnellement convaincu que certaines promesses de financement sont en lien direct avec le maintien de ces sports dans la région et dans le canton.

D'ailleurs je me permets de vous poser la question : "Quel signal comptons-nous envoyer à Gym Vaud, ou tout autre association ou fédération voulant s'établir sur notre commune, lorsqu'on coupe en deux certains de terrains de sport, ne permettant plus, de fait, la tenue de compétitions et donc d'entraînement en vue de celles-ci ?"

Ces dernières années, afin de faire rayonner notre Ville, nous avons beaucoup investi pour la culture avec la construction du Cube, ainsi que la rénovation nécessaire de Beausobre. Il serait temps de faire de même pour le sport afin que l'adage "un esprit sain dans un corps sain" puisse être vrai aussi pour notre Ville.

Sous bien des aspects, il est nécessaire de considérer notre patinoire comme un bien de portée cantonale, mais aussi comme une carte de visite de notre Ville. Si nous supprimons cette dernière ou la révisons à la baisse, nous nous dirigeons vers une dégradation de l'image de notre communauté en tant que ville indépendante et prenons un chemin direct et rapide vers une ville dortoir dans laquelle seules quelques animations culturelles seront maintenues et où seuls les sports scolaires, tels que football, basket, volley et badminton seront maintenus car enseignés dans ce cadre.

J'espère que la vision d'une ville vivante, haute en couleur, offrant des activités tant culturelles que sportives, démontrée par la rénovation de Beausobre, la construction du Cube, le soutien aux manifestations telles que "La Fête de la Tulipe" ou "Le Livre sur les quais" et, aujourd'hui, complété par le préavis présenté ce soir, est partagée par une majorité de cette assemblée. C'est dans cette optique que je vous invite à me rejoindre en soutenant le rapport de majorité. »

M. Pascal GEMPERLI est d'avis que le projet est beau si on le regarde via le montage des images. Si on regarde le projet à travers les yeux des utilisateurs qui en profiteront à la fin, c'est un joli projet, et il comprend que les clubs se mobilisent pour cela. Si son seul et unique intérêt était celui des clubs, il serait pour aussi.

L'escrime, la boxe et le karaté manquent cruellement d'infrastructures pour s'entraîner et évoluer dans des conditions optimales, cela a été relayé il y a peu dans le Journal de Morges. Certains ont même dû fermer les inscriptions, faute de place. Il fait part de sa compréhension.

En tant qu'organe délibérant d'une Ville de 17'000 habitants, dont la plupart n'utilisent jamais la patinoire, il est de notre devoir d'élargir le radar. Force est de constater que ce projet de nouvelle patinoire semble jouir d'une importance particulière pour la Municipalité. C'est LE projet de la législature, a-t-on pu lire toujours dans le même journal. La Municipalité nous a convié à une séance du Conseil communal avec un seul sujet. C'est donc LE projet à ne pas rater, il doit absolument passer, coûte que coûte et la fin de la législature y est pour quelque chose sans aucun doute.

Cependant, cette priorité de la Municipalité n'est pas partagée par les Morgiens. Selon le sondage sur le sport de la Municipalité, 54% souhaitent une piscine couverte, 22% des installations de fitness extérieures, 17% des salles multisports, 15% des pistes de course finlandaise, 9% des terrains de foot et un petit 6% souhaitent une patinoire.

Si l'on met presque 26 millions pour la patinoire, combien allons-nous mettre pour les autres ? Et quand ? Pour 2025 nous avons augmenté les subventions de sport de CHF 20'000.00 dans le budget. C'est les subventions qui reflètent notamment le nombre de jeunes et de moniteurs, c'est-à-dire l'évolution et le dynamisme d'un club. Les principaux clubs concernés par cette augmentation sont le rugby, le badminton, le cyclisme, le football, la gymnastique et l'unihockey. Mais où sont-ils dans les projets de la Municipalité ? Pourquoi ne mettons-nous pas autant d'engagement dans la piscine couverte ou dans les autres infrastructures sportives ?

Qu'est-ce qu'il y a de magique entre la Municipalité et cette patinoire ? Nous avons beaucoup de peine à le comprendre. Pour les Morgiens, en matière de sport, la patinoire est la dernière des priorités alors que pour la Municipalité c'est la première, coûte que coûte. Peut-être s'est-elle laissée impressionner par la pression des clubs. Pression qui est à ses yeux toute relative.

Vous avez tous vu les affiches, 500 jeunes seraient à la rue si l'on votait mal ce soir, imaginez le désastre ! Alors que vous savez toutes et tous pertinemment bien que ce soir le vote ne porte nullement et aucunement sur la pérennité de la patinoire. C'est tout simplement une « fake news » qui suit celle sur la Voie verte. Il trouve que cela commence à bien faire.

Cela ne s'arrête pas là. Les clubs de Morges, toujours selon ces communications, seraient les SDF du sport. Aujourd'hui, si l'on regarde les chiffres, aucune infrastructure sportive à Morges ne coûte aussi cher que la patinoire. Le coût par utilisateur et par an est de CHF 43.00 pour la patinoire contre CHF 5.00 pour la piscine, soit 8 fois plus cher pour la patinoire.

En tant que supporter du sport sous toutes ces facettes, il le paie avec plaisir, sous une certaine forme. Se qualifier de SDF du sport est un manque de respect vis-à-vis des instances

de cette Ville et des habitants qui financent cette infrastructure, sans même l'utiliser pour la grande majorité, un « merci » serait plus approprié.

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Tout d'abord, permettez-moi de dissiper toute ambiguïté. Le groupe PSIG n'est pas opposé sur le fond à ce préavis. Je rappelle en effet la motion intitulée 'Pour une infrastructure de glace publique et régionale, qui soit exemplaire sur le plan énergétique et tienne véritablement compte des besoins de la population morgienne' que nous avons déposée en mai 2023. Comme son titre l'indique, il n'avait jamais été question d'abandonner tout sport de glace à Morges. Au contraire, le groupe PSIG souhaite ardemment que, dans un avenir pas si lointain, Marc Gisclon et Patrick Lörtscher puissent commenter les exploits d'un curleur morgien ou d'une curleuse morgienne lors de JO.

Cela étant dit, le groupe PSIG ne rejoint pas le concert de louanges que l'on entend depuis le début de la soirée. L'architecture du financement de ce projet ne nous convainc pas. En premier lieu, la volonté municipale de financer la patinoire en passant par un leasing payé à un consortium privé n'offre strictement aucune garantie que cette infrastructure coûtera à terme moins cher que si l'on était passé par une voie classique d'investissement communal via un crédit d'étude puis un crédit de réalisation. Ce leasing est un parti pris de la Municipalité qui lui offre l'avantage d'aller le plus vite possible. Mais cette vitesse éclair se fait au détriment d'un processus classique, certes plus lent, mais bien plus démocratique. Ce financement trahit donc une volonté municipale de restreindre au minimum les espaces de dialogue et de débat. Nous ne sommes pas dupes. 2026, c'est demain, et il faut à tout prix que vous ayez quelque chose à mettre à votre bilan.

En second lieu, et malgré la *positive attitude* de la Municipalité et de mes préopinants, Morges n'a aujourd'hui absolument aucune garantie que les Communes de notre district participeront effectivement au financement de cette infrastructure régionale. Régionale, je le répète car cette patinoire n'a pas pour vocation de s'adresser uniquement à la population morgienne. D'ailleurs, elle est au contraire utilisée en majorité par des personnes des communes alentour. À ce stade, la Municipalité n'a obtenu que des promesses d'exécutifs et les promesses, c'est bien connu, n'engagent que celles et ceux qui y croient. Le financement régional tel qu'il nous est présenté ce soir n'est rien d'autre que de la sculpture sur nuage.

Vous l'aurez compris en l'état le financement de ce projet ne nous plaît guère. En préparant le Conseil de ce soir, le groupe PSIG était face à deux alternatives. Soit refuser purement et simplement le préavis ou l'accepter sous condition.

Au regard de la motion que j'évoquais au début de mon intervention, la seconde option s'est imposée comme une évidence. Le groupe PSIG est prêt à soutenir ce préavis mais il n'est pas prêt à le faire à n'importe quel prix !

C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer l'amendement suivant à la première conclusion du préavis :

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation pour la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé comprenant le versement d'annuités d'un montant de CHF 810'000.00 HT durant une période de 30 ans pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons, subventions et soutiens non déduits, et de conditionner la réalisation de ces travaux à une participation effective des communes du district de Morges et des environs d'au moins 15% du coût total des annuités.

Cet amendement présente plusieurs avantages.

Un, cet amendement ancre concrètement le financement régional de cette infrastructure car il oblige la Municipalité à réunir un montant minimum avant de procéder aux travaux. Il transcrit ainsi un slogan en acte tangible. Une concrétisation est forcément plus compliquée mais l'on

n'administre pas une collectivité publique et l'on ne répond pas aux besoins des gens qu'avec des mots.

Si une majorité de ce Conseil venait à refuser cet amendement alors il faudra arrêter de faire semblant que cette patinoire est une infrastructure à dimension régionale et assumer que cette appellation relève uniquement du marketing politique.

Deux, cet amendement est réaliste et raisonnable car les 15% représentent CHF 3.6 millions et qu'en date du 14 février, la Municipalité avait obtenu des promesses des communes à hauteur de CHF 3.26 millions et ce alors que 9 communes n'avaient pas encore répondu. Je rappelle par ailleurs que l'amendement offre également la possibilité à la Municipalité d'obtenir des financements de Communes hors du district. De plus, je rappelle aussi que le mécanisme de financement régional de l'ARCAM prévoit une participation qui peut aller jusqu'à 50% du total de l'investissement. Avec 15%, cet amendement ne demande vraiment pas la lune.

Enfin, cet amendement est responsable et équitable car il permet de garantir que le financement de cette infrastructure sportive régionale ne repose pas uniquement sur les contribuables de notre Ville. Il n'est absolument pas concevable pour le PSIG que cet investissement ne soit à la charge que de notre population, d'autant plus lorsque l'on jette un œil au piteux état des finances communales. Il serait plus que cocasse que les mêmes qui ont fait campagne en 2021 sur l'équilibre budgétaire, les mêmes qui rabotent mille francs par-ci, cent franc par-là sur chaque préavis, (notamment lorsqu'il s'agit des écoles, infrastructures tout de même plus importantes qu'une patinoire vous en conviendrez...) au nom de l'équilibre financier de la commune soient les mêmes qui seraient prêts à courir le risque d'un financement de cette patinoire uniquement à la charge des Morgiennes et des Morgiens.

Nous vivons une époque où la loi du plus fort s'impose de plus en plus, jour après jour et ceci au 4 coins du globe. Les gros bras remportent la mise en écrasant les plus faibles et les minoritaires. Cet amendement est au contraire une main tendue. Le bon vieux compromis helvétique n'est pas une solution démodée. Saisissez cette main afin que nous puissions avancer ensemble et tourner la page d'un dossier qui nous occupe depuis bien trop longtemps. Le groupe PSIG n'est pas d'accord avec l'entière de ce préavis mais nous sommes capables de faire un pas vers l'autre.

Le vote du groupe PSIG va ainsi dépendre du sort de cet amendement car, Mesdames, Messieurs, chers collègues, nous sommes peut-être en effet responsables devant les clubs sportifs mais, en tant qu'élus, nous sommes avant toute chose responsables devant la population morgienne dans son ensemble. »

M. Jonathan MULLER s'exprime en ces termes :

« J'aimerais avant tout déplorer certains propos entendus jusqu'ici. Je m'attendais à une certaine émotion mais pas à ce point.

Je n'oserai pas m'aventurer sur le terrain d'un débat quant à l'urgence climatique. Je rappellerai simplement qu'elle n'impose pas de façon autoritaire des décisions sans qu'un dialogue contradictoire puisse exister.

Je remercie par ailleurs les conseillers et conseillères de résister à la tentation de porter des jugements de valeur crasse en ce qui concerne la défense des intérêts de la population.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR soutiendra les conclusions du préavis municipal et ceci pour plusieurs raisons, ajoutant ainsi ma voix au concert des louanges remarquées par Monsieur Heredia. Il fallait s'y attendre: un projet de telle ampleur devait susciter des craintes et des questions. Les nombreuses séances de commission en sont le reflet et c'est un point positif à mettre à l'actif de notre conseil. En effet nous avons eu largement l'opportunité de discuter cet objet et je remercie ici les commissaires pour leur travail.

Il y a une année à un jour près, cela a été rappelé par Mme Morandi nous prenions acte de la stratégie municipale sur les infrastructures sportives. Cette stratégie dévoilait déjà les grandes lignes de la future patinoire et notamment un point largement débattu en commission et au conseil, celui du partenariat public-privé. J'avais été moi-même dubitatif quant à ce choix. Je pense aujourd'hui qu'il s'agit d'une excellente approche.

Je ne me referai pas l'écho du rapport de majorité, mais au vu des interventions de ce soir, je me permets toutefois de rappeler brièvement quelques avantages pour notre collectivité.

Premièrement, ce PPP permet à la Ville de Morges, dans le respect du mécanisme de frein à l'endettement, d'assurer une maîtrise des coûts à long terme.

Deuxièmement, ce partenariat intègre un véritable plan de gestion des risques, y compris des pénalités correspondantes. Je remercie à nouveau la commission d'avoir interrogé la municipalité à ce sujet. C'était à titre personnel, l'un des points qui l'an dernier encore m'avait fait me questionner sur la pertinence du PPP.

Troisièmement, le PPP offre à la Ville de Morges, comme son nom l'indique, un véritable partenariat dans lequel les acteurs privés pourront déployer toute leur expertise tout en garantissant à la collectivité l'exploitation de cette infrastructure clé pour notre population.

Dernier avantage et non des moindres: le PPP permet à la ville d'agir efficacement et rapidement. Sans précipitation, mais rapidement. Et c'est un point non négligeable lorsque l'on sait que la solution actuelle coûte cher et représente un gouffre énergétique.

Est-ce la meilleure solution? Peut-être. Est-elle parfaite en tout point? Sans doute pas. Mais j'aimerais avec cette intervention inviter mes collègues à ne pas rejeter tout un projet sur cette base-là. La Municipalité se devait de proposer une solution ambitieuse. Celle-ci existe et elle est à la hauteur des enjeux.

Je nous invite donc à faire de même, à nous montrer nous aussi à la hauteur des enjeux et à suivre le rapport de majorité. »

M. William SAARBACH déplore l'agressivité très étonnante de certains membres du Conseil communal à l'égard des représentants de la population qui sont venus suivre les débats de ce soir, qui sont membres ou pas d'associations sportives et qui ont simplement la faiblesse de ne pas être élus ou de ne pas faire partie nécessairement d'un parti politique structuré, votant comme un seul homme ou comme une seule femme. Il trouve cela tout à fait étonnant et regrettable, ce n'est d'ailleurs pas la première fois. Cela s'était produit lors des échanges sur le PACom 23 qui, sans l'intervention et sans la mobilisation de la population morgienne, serait passé comme une lettre à la poste avec des conséquences désastreuses pour notre Ville.

La population n'est pas là que pour élire ses représentants, elle est là également pour être entendue même si cela ne plaît pas.

Il réagit par ailleurs aux membres qui s'offusquent de l'intervention du privé dans le financement et la gestion de ce projet et rappelle qu'il y a quelques années, ces mêmes partis étaient en faveur d'un projet tout autant désastreux en l'espèce, celui du centre aquatique où il était question de faire gérer par des sociétés étrangères dont certaines étaient en sursis concordataire c'est à-dire au seuil de la faillite. Il faut se souvenir de l'histoire et que, dans ces cas-là, c'est grâce à la mobilisation de la population contre certaines décisions politiques qu'à la fin, les bons choix ont été faits.

M. Logan ROMANENS a bien entendu la proposition de Monsieur Heredia qui ne le surprend pas vu que ceci avait été discuté en marge de la CoFin. Il s'interroge toutefois sur l'attente qui est la sienne en proposant une telle demande. Le signal que nous donnerions serait dramatique car il nous donnerait en spectacle ; une ville qui attend, de manière hautaine, que

nos voisins financent nos infrastructures. Avant d'attendre un geste de nos partenaires, il est d'avis qu'il faudrait nous-même d'abord lancer ce projet.

Nous avons tous vu les réactions régionales après notre sortie pour le moins cavalière de l'AJEMA et maintenant nous devrions attendre que nos voisins financent nos infrastructures et ce, sans la garantie que nous, nous nous engagerions à 100% pour le projet.

Il comprend l'intention qui serait d'assurer une clef de répartition qui ne ferait pas payer uniquement le contribuable morgien ou morgienne. Bien évidemment, il s'agit aussi d'une préoccupation qu'il partage. De plus, il tient en particulier à souligner le travail effectué par la Municipalité pour assurer un financement de la région à plus de 3 mio, pour assurer un financement à environ la moitié du budget d'investissement complet.

Alors bien entendu ces financements ne sont pas encore garantis, il existe un processus démocratique auquel on ne peut pas couper et il est nécessaire de laisser les autorités de ces communes en débattre pour montrer leur engagement vis-à-vis de cette installation et ce projet de qualité. Où certains voient une prise d'influence, il voit un investissement important pour défendre une passion et souligne ainsi que remercie la présence des clubs ce soir. Il souligne également avec grande satisfaction la réponse positive de nos plus proches voisins qui ont déjà émis leurs intentions de soutenir ce projet et c'est à son avis un signal fort.

En tant que porteur de projet, il est de notre responsabilité de lancer un signal fort en soutenant ce projet. En effet, si nous n'y croyons pas nous-même, comment voulez-vous que nos futurs partenaires y croient ? C'est pourquoi au nom du PLR, il va également soutenir le rapport de majorité sans l'amendement, et donc le préavis de la Municipalité.

Il interroge la Municipalité sur l'amendement qui vient d'être déposé en précisant qu'au fil des discussions au sein de la COFIN, les membres de la commission avaient la conviction qu'il n'était pas recevable.

Mme la Syndique Mélanie WYSS, puisque l'amendement n'était pas parvenu à la Municipalité avant la séance de ce soir, demande une interruption de séance de 10 minutes afin de pouvoir se déterminer sur celui-ci.

Reprise de séance.

Mme la Syndique Mélanie WYSS explique que la Municipalité exprime des doutes sur la validité de cet amendement sur le plan formel car la question du subventionnement n'est pas de la compétence du Conseil et, techniquement, tel que formulé, la Municipalité estime que cet amendement n'est pas recevable. Néanmoins, sur le fond et sur l'objectif proposé par le PSIG, la Municipalité s'y rallie. C'est d'ailleurs pour cela qu'en tant que vice-présidente de l'ARCAM au sein du Comité et du groupe de travail qui a planché sur le SFR, Mme la Syndique Mélanie Wyss s'est engagée. L'assemblée générale de l'ARCAM a validé en juin ce système de financement régional qui s'inspire grandement du mode de subventions cantonales. C'est-à-dire, et c'est pour cela que le préavis municipal est formulé comme tel, que la commune maître d'ouvrage accepte de prendre à sa charge l'entier de l'investissement et des dépenses et que la participation régionale est à fonds perdu. Les communes qui s'engagent à soutenir le projet se positionnent selon une clé de répartition.

La Municipalité, puisqu'elle partage les inquiétudes émises et qu'elle reconnaît la patinoire comme une infrastructure d'importance régionale, a pris les devants afin de présenter le projet aux Municipalités des communes du district en leur demandant de se positionner quant à leur engagement dans ce projet.

Vingt-cinq Municipalités ont pris l'engagement de déposer un préavis auprès de leur Conseil communal, ce qui en cas d'acceptation représente 33% de l'investissement total. L'objectif de

l'amendement fixé à 15% semble atteignable au vu de la qualité du projet déposé et des promesses d'engagement reçues.

La volonté municipale s'inscrit pleinement dans l'amendement, mais pour les raisons évoquées la Municipalité ne se rallie pas à cet amendement, également pour une raison supplémentaire qui est le fait que cette patinoire est aujourd'hui en sursis. On se trouve face à une solution provisoire qui dépend d'autorisations qui sont données justement parce que c'est provisoire. Voilà pourquoi, notamment, il s'agit d'un projet prioritaire pour la Municipalité.

On a vu l'impact pour les utilisateurs lorsque les infrastructures n'étaient plus disponibles, et les complications qui en ont résulté. Le délai est un élément important, par exemple les offres qui ont été soumises lors de l'appel d'offre sont valables une année, passé ce délai il faut les renégocier. Ce délai risque d'être dépassé d'ici à ce que tous les Conseils communaux ou généraux des communes partenaires se soient prononcés.

Pour toutes ces raisons plutôt formelles que politiques, la Municipalité ne soutient pas l'amendement déposé par le groupe PSIG.

Mme la Présidente Floriane WYSS partage l'avis de la Municipalité exprimé par Mme la Syndique dans le sens où il n'est possible de conditionner l'acceptation d'un préavis lorsqu'il est question d'une compétence municipale. Ceci a été confirmé par la Direction des affaires communales et droits politiques du Canton de Vaud au sujet de la conclusion du rapport de minorité, point qui a été abordé plus haut. L'aide-mémoire aux commune étoffe d'ailleurs ce propos par ce texte *par exemple en présence d'une conclusion d'un préavis demandant un crédit d'investissement pour la construction d'un arrêt pour le bus seul le montant pourrait être amendé puisque le délibérant est compétent pour accorder les crédits d'investissement. Un amendement demandant à intégrer dans la conclusion du préavis que le crédit soit accordé pour autant que l'arrêt de bus ait un toit végétalisé est impossible.* Selon elle, cet amendement n'est pas recevable. Elle demande à M. Heredia s'il souhaite le maintenir avec les risques que cela comporte ou s'il souhaite le retirer.

M. Nicolas HEREDIA revient sur ce qu'a dit Mme la Syndique, c'est-à-dire que la Municipalité cache un positionnement politique derrière un positionnement formaliste. Sans avis de droit, il ne s'agit que de suppositions. Il l'encourage vivement à avoir foi en ses convictions et accepter l'amendement. Il revient sur le dossier du centre aquatique en citant M. Jean-Hugues Busslinger qui avait déposé l'amendement suivant : de dire que les conclusions des votes 1 à 4 ci-dessus ne pourront trouver application que pour autant que le projet soit accepté par des communes du district de Morges représentant 80% au moins de l'ensemble de la population arrêtée au 31 décembre 2012. Il est d'avis que c'est la même chose, que l'interprétation est la même et indique donc que le groupe PSIG maintient son amendement.

Mme la Présidente Floriane WYSS, compte tenu du doute concernant la validité de l'amendement, propose au Conseil communal de voter sur le traitement ou non de celui-ci.

M. Nicolas HEREDIA fait part de sa désapprobation et souhaite que le Conseil communal vote sur l'amendement, s'il est refusé cela s'arrête là.

Mme la Présidente Floriane WYSS accepte cette solution afin que les débats puissent se poursuivre et relance la discussion, l'amendement sera voté à l'issue de celle-ci.

M. Bastien MONNEY a entendu beaucoup de choses ce soir et il a l'avantage de siéger dans ce Conseil communal depuis plus de vingt ans. Il adore voir les vestes se tourner. M. Troger

a omis de dire en parlant du montant pour les JOJ que CHF 1'400'000.00 étaient dédiés à une première mise à niveau de la patinoire, qui présageait évidemment de la suite de travaux et le PLR s'était assez fortement battu contre ce projet.

Il rappelle qu'effectivement pour le centre aquatique c'était un PPA, comme l'a dit M. Saarbach. Ce PPA du Parc des Sports avait été combattu par trois collègues de ce Conseil communal qui avaient monté un comité référendaire. Il avait eu l'occasion avec Mme la Municipale Morandi de coprésider le comité de soutien pour le PPA du Parc des Sports qui avait pour seul et unique but de démonter et d'empêcher la réalisation du centre aquatique et qui a réussi à remporté par la même occasion toute possibilité de réaliser sur le site du Parc des Sports, notamment des salles pour les clubs sportifs, qui, certains, attendent toujours.

Pour sa part il avait soutenu le PPA du Parc des Sports, il avait soutenu les JOJ et a contrario de certains de ses collègues de droite, il pense en avoir fait bien plus pour le sport que ce qu'ils prétendent faire ce soir de leur côté.

Ce qui le dérange notamment, c'est le lien avec le positionnement sur l'amendement. L'amendement qui avait été déposé par M. Busslinger en 2013 était tout à fait valable pour la raison principale qu'il touche à l'aspect financier et qu'il est demandé au Conseil communal de traiter l'aspect financier. L'amendement déposé par M. Heredia ce soir a exactement la même validité et il est donc logique pour lui qu'il soit voté.

On a pu entendre des promesses faites par des Municipalités et il pense que le Conseil a le devoir, comme cela a été fait en 2013, de montrer que l'on attend de la région un partenariat financier, pas forcément sur l'infrastructure comme l'a dit Mme la Syndique. Cette discussion qui doit être établie lui paraît importante.

Fort de l'adage « Charité bien ordonnée commence par soi-même », il invite à soutenir fermement cet amendement. La Municipalité le soutient sur le fond, c'est une excellente nouvelle. Le Conseil communal peut montrer à la région, au district, qu'en tant que Ville centre, il veut des infrastructures de qualité pour la population, pour les clubs sportifs et qu'il est attendu un soutien de la part de la région et du district dans ces démarches. Le meilleur moyen de la faire c'est d'accepter l'amendement qui a été déposé par M. Heredia.

M. Patrick ZURN entend beaucoup de critiques mais tient à souligner la qualité du projet déposé par la Municipalité. C'est un projet important qui a été traité comme tel, avec une étude approfondie, plusieurs variantes analysées et au final un projet qui permet aux clubs actuels de poursuivre leurs activités, tout en accueillant de nouveaux sportifs dans le cadre de l'élargissement de l'offre.

Ce projet s'inscrit dans la vision et la stratégie établie par la Municipalité et qui répond aux besoins exprimés par la population. Il lui semble important de répondre aux interrogations légitimes qui ont été énoncées dans le rapport de minorité qui s'oppose à ce projet, afin de clarifier tout malentendu.

Le premier argument évoqué dans le rapport de minorité tient au fait que le complexe sportif quatre saisons n'en est pas un et constitue une promesse non tenue. Si le Canton et la région soutiennent ce projet, c'est justement en raison du fait qu'ils le considèrent comme un véritable centre sportif.

Deuxièmement, la remarque sur le fait que l'on pourrait se contenter d'une demi patinoire olympique de 800 m² aurait pour conséquence de priver les clubs de hockey de leurs matchs car il y a des tailles réglementaires minimales pour les patinoires. Les inquiétudes du club de hockey Forward Morges sont donc tout à fait fondées et légitimes.

Plutôt que de réduire l'offre pour nos sportifs et voir des clubs historiques quitter les lieux voire cesser leur activité, il pense qu'il faut au contraire soutenir ces clubs. Oui, nous avons besoin d'une vraie patinoire et pas d'une demi patinoire au rabais.

Il faut aussi relever le soutien massif des communes environnantes qui ont promis une participation de 3.5 millions de francs au total. Il est d'avis qu'il faut leur faire confiance, croire en ce soutien sans avoir besoin de passer par un amendement et trop de formalisme.

Ce soutien est la preuve que ce projet est d'une importance cruciale, pas seulement pour la Ville de Morges mais également pour la région. Nos clubs rayonnent au-delà de la Ville, c'est un fait. Bien sûr qu'une piscine couverte est souhaitable et nécessaire pour la population morgienne. Un projet sera prochainement sur les rails avec le préavis de la parcelle Prairie-Nord récemment présenté.

Aujourd'hui, on ne fait pas un choix entre une piscine et une patinoire, mais on choisit entre stagner dans la situation actuelle avec une patinoire qui ne répond plus aux besoins et qui constitue un gouffre énergétique ou développer un projet très bien réfléchi, un projet important pour des milliers d'élèves, de Morgiens, de non Morgiens, des centaines de juniors et d'actifs des différents clubs, tout en améliorant significativement le bilan énergétique de la patinoire actuelle, car vous avez raison la crise climatique existe, c'est pourquoi il est nécessaire de soutenir ce projet qui permettra de rapidement réduire l'empreinte carbone de la patinoire.

M. Pascal GEMPERLI cite le rapport de la majorité *la commission a demandé une comparaison financière de la variante PPP vis-à-vis d'une variante d'investissement classique par la Ville, le tableau préparé par la Municipalité montre un léger gain financier pour la variante PPP, en raison de la partie exploitation, etc. En raison des différentes variables et inconnues, la commission ne peut pas exclure que ce léger avantage ne penche en faveur d'un investissement par la Ville.*

Effectivement, la Municipalité a eu raison de ne pas exclure cette éventualité. C'est pour cette raison que la COFIN qui avait reçu ce tableau avait demandé des compléments car celui-ci est lacunaire et hélas les informations demandées ne sont pas parvenues à la commission. Il manque par exemple la revente de l'électricité des panneaux photovoltaïques qui nous reviendra si c'est une solution sans PPP, soit CHF 2 millions de revenus sur trente ans pour CHF 500'000.00 de coûts d'installation, soit un bénéfice net de 1.5 millions. Donc le léger avantage de la solution PPP évaluée à CHF 40'000.00 penche sur 1.5 millions de l'autre côté.

L'amélioration des coûts électriques a aussi été oubliée. Car si c'est nos panneaux, on ne va pas racheter notre électricité, ce qui est le cas dans la solution PPP. Avec ces éléments oubliés, on s'approche déjà des deux millions.

Au-delà de cela, la COFIN a demandé la présentation d'un tableau comparatif pour la variante « rénovation énergétique simple » qu'elle n'a jamais reçu. À travers les différentes réponses et présentations de la Municipalité, on peut essayer de reconstruire ce tableau-là et il y a des éléments qui seront à la charge de la Ville comme les travaux, à hauteur de 7.5 millions et potentiellement moins de subventions avec la solution PPP.

Concernant l'amortissement, on gagnerait environ CHF 300'000.00 par an et CHF 250'000.00 sur les charges du personnel, sans compter les postes pour lesquels il n'a pas les chiffres car ce travail n'a pas été effectué.

Si l'on reste dans la rénovation simple, il n'y aurait pas les coûts de la solution de déplacement des repas de l'AREMS, qui existent dans la solution PPP. Plein de postes ne figurent dans

aucun tableau et si l'on essaie de chiffrer cela, on arrive entre CHF 400'000.00 et CHF 500'000.00 de différence par année, sur trente ans cela fait beaucoup, entre 10 et 14 millions.

Certains disent que le PPP couvre les risques et qu'il n'y a pas de dépassement de budget, mais le problème est que le dépassement est déjà calculé dedans.

Concrètement, entre la solution municipale en PPP et la solution rénovation énergétique simple, la différence est énorme et si l'on regarde ce que le projet PPP apporte de plus que la rénovation simple, c'est deux ou trois salles pour les arts martiaux et un mur de grimpe. Pour 14 millions, il estime que c'est cher et que l'on peut mieux faire avec cet argent dans des solutions durables.

Mme Aude JARDIN a le sentiment de ne pas avoir lu les mêmes rapports au vu de ce qu'elle entend ce soir car elle a lu des possibilités d'intégrer des bassins sans sacrifier la glace. Elle aimerait aussi sortir de l'émotionnel ce soir. Elle a fait partie de l'équipe de curling handicap, elle comprend donc le besoin de glace et n'est pas contre, même en tant que Verte.

Elle relève à ce titre, que le groupe des Vert·e·s a mis de l'eau sur sa glace, dans la mesure où si l'on prend que l'idée écologique c'est une aberration. Ceci étant dit, le groupe a conscience de l'importance d'avoir ces sports de glace pour les clubs et le groupe a mis beaucoup d'eau dans son vin. Elle aimerait que ce soit relevé et que l'on sorte des dogmes politiques.

Elle n'a salué personne lors de son arrivée en étant accueillie par les hockeyeurs, car, à titre personnel, elle s'est sentie agressée pendant une semaine où elle voyait des postes « nous allons mettre la pression sur les élus municipaux » alors qu'elle n'avait aucunement dans l'idée de dire qu'il ne fallait pas de sport de glace. Elle mentionne que certains membres du Conseil hésitaient même à venir seul car ils ne savaient pas comment ils allaient être accueillis.

Elle ne voit pas l'intérêt d'un partenariat public-privé, si ce n'est pour le privé. Parce que comme l'a dit M. Gemperli, les panneaux solaires ne sont pas propriété de la Ville, donc on ne peut pas en bénéficier pour, par exemple, alimenter les véhicules de la Ville ou d'autres choses l'été. La Romande Energie y tire un avantage, c'est l'un des distributeurs d'énergie les plus chers de Suisse, donc à part leur savoir-faire, elle ne voit pas l'avantage.

Elle souhaite revenir sur le sujet de la piscine. La Ville nous a dit « La patinoire aujourd'hui, une piscine demain ». C'est vrai qu'en temps de Municipalité morgienne, cinq ans c'est demain. Mais les Morgiens attendent une piscine couverte depuis 20 ans, donc ces cinq ans c'est cinq ans de trop. Surtout que l'hypothétique projet de Prairie-Nord, qui est à peine en études et dont on ne connaît absolument pas les aboutissements, s'apparente à de la sculpture sur nuage. Et quand bien même cela se ferait, un bassin de 25 mètres pour 17'000 habitants ne répondra pas aux besoins. En comparaison, la piscine de Lausanne Malley n'arrive pas à répondre aux besoins de toutes les écoles et des clubs alors qu'il y a six piscines.

Elle ne s'oppose pas au projet, mais au manque d'ambition et à la précipitation dans laquelle il a été mené, au détriment de tout le monde. Elle espère que les clubs de glace entendent que d'autres sports attendent depuis très longtemps et que de renvoyer cet objet à la Municipalité pour qu'elle revienne avec quelque chose de mieux ne doit pas être pris comme un manque de considération et une mise à la rue des clubs.

Mme Emilie BOVET revient sur les propos de M. Monney concernant le préavis des JOJ. Le Conseil communal demandait à la Municipalité de revenir avec un projet et un préavis englobant les travaux de la patinoire et ceci n'a jamais été fait par la Municipalité de l'époque.

Mme Sylvie FAY en réaction avec ce qu'elle vient d'entendre souligne que le rapport de minorité demande le renvoi à la Municipalité pour une nouvelle étude dont une des possibilités serait d'intégrer une piscine. D'autres solutions peuvent être envisagées comme reprendre la variante minimaliste visant à conserver la surface de glace en procédant à la rénovation énergétique du bâtiment et il n'y a pas d'opposition non plus au remplacement de la solution de secours en temps utiles car cela ne coûte pas 24 millions. Ceci dit, elle s'exprime en ces termes :

« En regardant un peu l'histoire de ce dinosaure qu'est la patinoire des Eaux-Minérales, les débats animés qu'il y a eu il y a 30 ans en arrière au moment de l'approbation du crédit de construction de ce monstre énergivore et les retours réguliers de ces débats à ce sujet au sein de notre conseil communal durant les 30 années qui ont suivi, surtout concernant l'important impact financier de la patinoire sur les finances de la Ville de Morges, je ne comprends pas que la municipalité puisse ce soir nous représenter un projet aussi pharaonique que celui-ci, qui pèsera de nouveau sur les comptes de la ville à hauteur de plus d'un millions par année et ceci pendant les 30 prochaines années? C'est quoi le but du jeu? Plus c'est gros, plus on marquera l'histoire de Morges et moins on nous oubliera?

Car il ne faut pas oublier que c'est la population morgienne qui à travers ses impôts a payé pendant 30 ans plus d'un million de CHF par année pour ces deux patinoires, et que ce que vous leur demandez là à la population morgienne, est tout simplement de continuer à payer plus d'un million de CHF par année pendant 30 ans pour reconstruire 2200m² de surface de glace et louer quelques locaux vides à des clubs sportifs et à un exploitant de salle de grimpe qui ne proposera certainement pas gratuitement à la population morgienne l'entrée à ses blocs d'escalade qu'il aura dû acheter et installer lui-même (et je vous rappelle en passant que Beausobre n'a toujours pas d'exploitant pour son restaurant et que la Piscotte a jeté l'éponge après 2 ans d'exploitation). En fait, ce nouveau complexe ne sera pas plus « 4-saisons » pour la population morgienne qu'il ne l'a été durant les 30 précédentes années. En plus, pour faire passer ce projet, la Municipalité essaie de faire croire à la population morgienne que les bassins prévus à Prairie-Nord vont pouvoir répondre à leurs besoins en plus de ceux des écoles et des clubs. La semaine dernière, on apprenait dans les journaux que des communes qui avaient apporté une participation financière au méga complexe piscine-patinoire de Malley n'arrivaient pas à trouver des slots de libre à la piscine pour leurs écoliers. Qu'en sera-t-il pour la piscine de Prairie-Nord? Quand on sait que la surface de natation proposée dans ce projet ne dépassera pas les 500m², soit moins que la surface de la patinoire de curling, et qu'en plus cette piscine devra en premier lieu remplacer la piscine du petit Dézaley vouée à disparaître et déjà bien occupée aujourd'hui... Peut-être que la réponse se trouve dans la toute nouvelle politique des sports promis par la Municipalité et que l'on attend toujours? Et ce sera quoi? Ah oui, c'est vrai, les bassins de Prairie-Nord ne suffiront pas. Mais il va falloir attendre que la Ville de Morges renfloue ses caisses avant de pouvoir proposer enfin à la population morgienne le projet de piscine couverte qu'elle attend depuis si longtemps.

Lors du referendum contre le PPA du Parc des Sports, les référendaires dénonçaient un projet de centre aquatique démesuré (avec en plus des bassins, un espace Bien-Être et des toboggans) et pas en adéquation avec ce que la population morgienne voulait : à savoir des bassins de natation couverts pour que la population morgienne puisse pratiquer la natation toute l'année et non uniquement sur une saison. Et là, on nous propose de voter pour un projet à 24 Millions de CHF qui ne sera pas plus 4-saisons pour la population morgienne qu'il ne l'a été jusque-là? Les morgiennes et les morgiens qui financent cette infrastructure chaque année via leurs impôts sont les grands oubliés de ce projet.

Je rappelle que la piscine de St Prex a coûté 10 millions de CHF, bassins + bâtiment. Alors si vous n'arrivez pas à rajouter à ce mégaprojet que vous nous présentez ce soir des bassins de natation, prenez 8 millions de CHF (chiffre donné par la Municipalité lors de la présentation des variantes étudiées avant de lancer l'appel d'offre) pour rénover l'enveloppe du bâtiment des Eaux-Minérales, poser une centrale solaire dessus, et remplacer de nouveau le système de production de glace pour pouvoir utiliser ses rejets de chaleur pour chauffer le bâtiment, et

prenez 10 millions de CHF pour construire une piscine couverte à Morges, en plus de celle prévue à Prairie-Nord. Et là, on est encore bien en deçà des 24 millions que vous nous demander de dépenser ce soir.

M. Pascal MARTIN revient sur la posture de l'amendement déposé. Il lui semble que dans le règlement du SFR, il est marqué que les subventionnements régionaux doivent avoir un effet supplétif c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas conditionner la réalisation du projet mais doivent y aider. Il croit également que c'est un principe qui est souvent appliqué par les subventionnements cantonaux c'est-à-dire que le Canton est d'accord de subventionner des projets d'importance mais il ne faut pas que le Canton soit la clé qui fasse fonctionner le projet ou pas. Il s'interroge sur la façon dont les villages ou les autres communes vont recevoir la posture de la commune de Morges si celle-ci commence à conditionner la réalisation d'un projet à l'acceptation ou l'apport d'un montant par un certain nombre de communes du district. Il n'a pas toutes les réponses et il laisse chacun se faire sa propre réponse avant de voter.

M. Michael FRANCESCATO s'exprime en ces termes :

« En tant que Président de la commission je vous ai suffisamment vanté les avantages matériels du projet. Celles et ceux qui ont pu trouver le temps de lire les 15 pages du rapport, auront trouvé j'en suis certain, des réponses factuelles à bon nombres de questions que l'on peut se poser, couvrant une bonne partie des thématiques abordées ce soir. Ils sauront que les panneaux solaires sont payés par le partenaires, et qu'ils doivent 'être ajouté dans le calcul évoqué avant, ils sauront que le coût annuel est largement moindre que le million et que l'investissement net est de 15 MCHF et non 24.

En tant que chef de groupe du PLR je me contenterai de préciser, si besoin en était après les différentes interventions de mes préopinants, que le groupe tout entier soutient unanimement l'assainissement, la modernisation et la transformation de la patinoire des eaux minérales en complexe sportif 4 saisons. Ce projet est optimal, durable, innovant, nécessaire et urgent sans aucun doute.

La tout de suite en revanche, j'ai envie de ramener le débat à un niveau plus sain, plus respectueux et plus terre à terre.

Bien sûr que la consommation énergétique future ne sera pas nulle.

Bien sûr qu'il aurait été intéressant pour notre bourse communale que plus de communes participent au financement.

Bien sûr qu'il aurait peut-être été possible de faire tel ou tel autre choix technique ou de gestion de projet.

La Municipalité a développé une stratégie, a fait des arbitrages, a osé aller de l'avant. Le projet n'est peut-être pas parfait, quel projet l'est, mais il est optimal tenant compte de la majorité des paramètres et des critères.

Soyons clair, un refus ou un renvoi de ce préavis aura vraisemblablement pour conséquence de signer l'arrêt de mort à plus ou moins long terme de l'infrastructure et des clubs utilisateurs. Ce sont les milliers d'utilisateurs actuels, en première ligne les plus de 350 jeunes, qui en paieront les conséquences.

Accepter ce projet, ou du moins ne pas s'y opposer, c'est envoyer un signal fort pour aller de l'avant avec la patinoire et la piscine de prairie nord et donc tout ce que le sport peut apporter:

- Le développement physique, le dépassement de soi et la santé
- Le développement de compétences sociales et le travail en équipe
- Le développement des compétences émotionnelles
- Le développement des compétences de leadership
- Le développement du bien-être mental

Autant de compétences qui tendent à faire défauts dans notre monde qui va parfois trop vite, trop loin et qui tend à ne connaître plus que le noir ou le blanc.

Ce soir, chers collègues, nous avons justement le pouvoir de montrer que le monde est rempli de nuances.

Que même si ce projet ne nous convient pas à 100%, il dispose de qualités indéniables;

Que la transformation d'un complexe sportif ne devrait pas faire l'objet d'un combat partisan;

Que nous ne devrions pas opposer un sport à un autre;

Que nous sommes capables de laisser notre rancœur de côté, de regarder en avant plutôt qu'en arrière et de faire appel à notre bon sens.

Enfin que ce bon sens veut que ce soir, ce Conseil dise haut et fort qu'il est conscient du rôle central que doit jouer Morges au sein de sa région, qu'il est conscient des biens faits des sports en tout genre et qu'il remercie chaleureusement tous les représentants des clubs sportifs, notamment ceux présents ce soir, pour leur engagement important envers la société, envers notre société et notre jeunesse.

Merci d'avance pour votre soutien, sans conditions, aux conclusions du préavis municipal. »

Mme Aude JARDIN a du mal avec ces effets d'annonce visant à dire que si le projet ne passe pas, le bâtiment ne fonctionnera plus alors que les demandes de dérogation ont déjà été faites.

Elle entend « opportunité unique » comme si l'on avait inventé la lune alors qu'il s'agit de poser des panneaux solaires et d'assainir un bâtiment. C'est le minimum syndical. Le groupe des Vert·e·s a déjà fait un énorme compromis en ne venant pas ennuyer avec l'écologie, elle ne voit pas quel autre compromis supplémentaire il pourrait faire.

Elle met en avant la souveraineté énergétique. Le groupe des Vert·e·s pense que le fait que l'énergie qui sera produite par le bâtiment n'appartiendra pas à la Ville devrait interloquer. D'ailleurs, un postulat avait été déposé par le groupe des Vert·e·s au sujet de l'optimisation des panneaux solaires par la Ville, c'est bien dommage que la Municipalité ne réponde aux postulats que lorsque cela l'arrange.

Mme Camille ROBERT s'inscrit totalement dans les propos de M. Francescato pour des débats plus nuancés.

La position du groupe PSIG sur ce projet a toujours été claire, la qualité du projet n'a jamais été remise en question. Par contre, depuis plusieurs années le groupe s'exprime pour parler des questions de financement, il a fait une conférence de presse il y a deux ans pour communiquer son vœu de financement régional.

Le constat est que le groupe n'a pas été entendu par la majorité de la Municipalité sur ces questions de financements. Il y a des promesses mais cela reste des promesses d'exécutifs qui dépendront des votes des Conseils généraux et communaux de ces communes.

Cet amendement PSIG met en avant l'importance de ce financement régional. La proposition de 15% est un objectif raisonnable et atteignable. La Municipalité est d'accord avec l'objectif politique derrière cet amendement.

Le groupe PSIG invite à soutenir cet amendement pour trouver une solution qui puisse plaire au plus grand nombre et nous permettre de trouver le plus petit dénominateur commun dans cet hémicycle. Si l'amendement passe, le groupe PSIG soutiendra le préavis municipal amendé avec plaisir et enthousiasme.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER est flatté, faisant partie des doyens de l'assemblée, que l'on cite son nom, mais encore faudrait-il que la citation soit fidèle à la réalité. M. Heredia lui a attribué un amendement. Il ne s'agissait pas d'un amendement Busslinger mais Kirchhoffer. De plus, le seuil qui avait été à l'époque demandé, sous forme d'une conclusion N° 5 du préavis du centre aquatique, était une conclusion de la commission et non de lui-même. Il présidait certes la commission mais ce n'était pas sa conclusion. Il aimerait bien que ceux qui décident pour d'autres et qui citent d'autres le fassent avec l'honnêteté minimale qui est de rendre à César ce qui est à César.

Il cite encore que parmi les opposants à cette impulsion donnée aux autres communes à rejoindre la Ville de Morges pour constituer ce centre aquatique, M. Durussel s'était fermement opposé et avait annoncé que le groupe des Vert·e·s ne soutiendrait pas le projet.

M. Alma CLAVADETSCHER aimerait rappeler ce soir qu'il n'y a pas que la patinoire dans la vie, il y a la vie de tous les jours et toutes sortes de challenges dans la vie et nos sociétés et l'on doit se relever de toutes sortes d'épreuves. De la perte d'un emploi par exemple. Les crises se succèdent, COVID, crise énergétique, inflation, sur les denrées alimentaires y compris.

Des inondations historiques se sont produites également à Morges durant cette législature. Vetro Pack, la dernière verrerie du pays a fermé ses portes à St-Prex. Les crises se succèdent et ne se ressemblent pas. Les ressources de notre Ville ne sont pas infinies. Les combats des familles morgiennes qui attendent régulièrement pendant trois ans pour obtenir une place en crèche ou dans le parascolaire méritent d'être soutenus et applaudis tout autant que les exploits d'un club sportif, soit-il en ligne nationale A.

Elle se souvient avec une grande tristesse de certains votes et décisions où l'on a été bien moins magnanimes. Une quasi absence totale de débat pour le budget 2024 et elle rappelle que la Municipalité avait décidé d'augmenter, en pleine inflation, le prix des repas à la cantine de 17%. Car les repas sont durs pour les finances morgiennes et en vue d'une économie de CHF 87'000.00 par an. Là, on dépenserait 24 millions pour quelques clubs sportifs.

L'an passé, un crédit d'étude a été plébiscité par ce Conseil et une dépense de CHF 244'000.00 pour voter le projet de rénovation de l'école de La Gracieuse et de certains aménagements, pour une économie de 2.8 millions.

Dans ce projet phare, elle cite le rapport de majorité « une salle de bien-être et une salle d'efforts seront créées puis mises à disposition pour l'ensemble des utilisateurs du site ».

Elle aimerait vraiment pouvoir participer à la ferveur de ce soir, mais malheureusement elle ne le peut pas, car elle voit tous les angles morts de ce projet patinoire tout clinquant. Elle est effarée de voir à quel point on peine à recontextualiser cet investissement dans la réalité financière de notre législature.

Accessoirement, elle est aussi triste et déçue que l'on n'ait pas daigné inclure dans ce projet de 24 millions soit le maintien des 120 places repas dispensées actuellement par l'AREMS à

la patinoire, au moins provisoirement et jusqu'à la construction du complexe Prairie-Nord, soit inclure dans ce préavis le montant financier pourtant à prévoir pour relocaliser l'AREMS en dehors du bâtiment des Eaux-Minérales. Car c'est bien une externalité négative de ce projet. Comme par hasard, pour le chiffrage de ce volet-là, on ne pouvait pas attendre.

Elle sait que ces repas seront remplacés et bientôt le Conseil aura l'impression d'être magnanime en votant un budget de remplacement provisoire de la cantine. Néanmoins, symboliquement elle trouve désolant que ces repas soient dégagés du bâtiment des Eaux-Minérales par ce projet. Quel message envoie-t-on aux familles ?

Peut-être que les gens qui ne sont pas des fans absolus de ce projet sont aussi à entendre ce soir, parce qu'ils voient les angles morts de ce projet et tous les autres besoins des Morgiens.

Qu'en adviendra-t-il après ce soir et dans notre contexte financier, serons-nous aussi ambitieux pour y répondre ? Elle éprouve le besoin viscéral d'une société beaucoup plus fair-play, solidaire, clubs sportifs y compris. Elle tient à insister sur le fait que ces clubs ne sont pas le problème. Les décisions du Conseil communal s'inscrivent dans un contexte de société et toutes sortes d'influences dans lesquelles, à défaut de piscine, nous baignons. Mais chacun de nous est capable et libre de marquer un temps d'arrêt et de décider de son vote qui elle l'espère sera au service des besoins des Morgiens.

Mme Rosella KALMS s'exprime en ces termes :

« Désolée Aude, je vais parler d'écologie. Nous sommes à un moment clé pour notre commune, alors que les finances publiques affichent un déficit de plus de 10 millions de francs, la Municipalité s'entête à investir massivement dans un projet contestable. La transformation d'une patinoire, engageant Morges pour trente ans dans un partenariat public-privé coûteux et peu visionnaire. Cet investissement détourne des ressources précieuses au profit d'une infrastructure énergivore, en tant que membre des Vert·e·s il m'est impossible de ne pas souligner l'incohérence environnementale d'un tel choix.

Maintenir une patinoire en plaine alors que notre climat se réchauffe rapidement et que nous devrions tendre vers des infrastructures plus durables va à l'encontre des engagements écologiques que nous avons pris.

D'ici trente ans la région lémanique pourrait connaître un climat comparable à celui des régions méditerranéennes, je vous invite à aller consulter le site de l'office fédéral de la météorologie.

Comment justifier qu'une part significative de notre budget soit consacrée à maintenir de la glace artificielle à grands coups d'énergie, n'est-ce pas patiner à contre-courant de l'Histoire.

Au-delà de cet enjeu environnemental, ce projet est aussi une aberration budgétaire et sociale. On nous répète que la commune doit faire des efforts financiers, au point d'envisager d'augmenter le prix des repas scolaires. Mais cette rigueur budgétaire ne semble pas s'appliquer à tous les domaines.

L'argument de la patinoire 4 saisons ne tient pas la route. Pas de possibilité d'installer des équipements spécifiques, pas de conditions optimales pour d'autres pratiques sportives, disponible seulement d'avril à août, aucun club ne pourra réellement s'approprier l'espace en dehors des sports de glace. Faute d'aménagements adaptés. Et cette injustice ne s'arrête pas là. Alors que les infrastructures sportives essentielles manquent cruellement à Morges, comme une piscine couverte ou des installations modernes pour des sports largement pratiqués, tel le volley, le basket, etc. On fait le choix d'investir massivement pour une seule pratique sportive.

Un sondage auprès des habitants de Morges est sans appel, 54% demandent une piscine couverte contre 6% une patinoire. Pourtant ce sont ces 6% qui semblent dicter l'agenda politique et budgétaire. Je comprends que pour beaucoup il est difficile d'imaginer Morges sans sa patinoire, une institution locale depuis plus de trente ans. Son histoire et son rôle sont indéniables mais face aux défis financiers et environnementaux actuels il est légitime de s'interroger sur la pertinence d'un tel investissement.

Plutôt que de lancer dans une reconstruction lourde et coûteuse, ne devrait-on pas se concentrer sur une rénovation minimale du bâtiment, notamment pour améliorer son efficacité énergétique. Cette solution permettrait aux hockeyeurs, patineurs et joueurs de curling de continuer à pratiquer leur sport. Aux écoles de s'initier, tout en libérant des ressources pour d'autres infrastructures essentielles.

Après tout, nous parlons ici d'un budget de plusieurs millions de francs. Une somme qui pourrait aussi être investie dans des équipements plus accessibles à l'ensemble de la population ou dans le développement d'autres infrastructures sportives. Plutôt que de nous enfermer dans un engagement financier sur trente ans, pourquoi ne pas planifier une transition réfléchie. Nous pourrions maintenir la patinoire pour le moment tout en réfléchissant à une évolution progressive vers des infrastructures plus adaptées aux besoins et aux réalités climatiques de demain.

Nous avons une responsabilité envers notre Ville et envers les générations futures. Il est encore temps de faire des choix plus justes, plus durables, et plus équilibrés pour que chaque Morgien·ne puisse bénéficier d'infrastructures en adéquation avec les défis de notre époque. »

Mme la Présidente Floriane WYSS propose de voter, en premier lieu, sur le renvoi du projet en Municipalité pour nouvelle étude (minorité), car si le renvoi est accepté, il serait inutile de voter sur le préavis. Si le renvoi est refusé, il y aura donc un vote sur l'amendement de M. Heredia, puis, un vote sur le préavis amendé ou non (majorité).

Cette proposition est acceptée à main levée.

M. Yvan CHRISTINET demande le vote à bulletin secret. Sa proposition est soutenue par plus de cinq personnes et donc acceptée.

M. Michael FRANCESCATO demande le vote nominal. Sa proposition est soutenue par plus de cinq personnes et donc acceptée.

Mme la Présidente Floriane WYSS, conformément au règlement du Conseil communal, oppose les deux demandes. Elle propose de voter OUI pour le vote à bulletin secret et NON pour le vote à l'appel nominal.

C'est par 48 voix pour le vote à l'appel nominal contre 29 pour le vote à bulletin secret et 14 abstentions que le vote à l'appel nominal l'emporte.

Mme Camille ROBERT n'est pas sûre d'avoir compris pourquoi ne pas opposer le rapport de majorité au rapport de minorité. Elle pense par ailleurs que le Conseil devrait voter sur l'amendement d'abord et ensuite opposer le rapport de majorité amendé ou pas au rapport de minorité.

Mme Sylvie FAY rejoint la proposition de Mme Robert.

M. Michael FRANCESCATO rappelle que, selon le règlement du Conseil, le renvoi en Municipalité et l'acceptation ou le refus du préavis sont des choses totalement différentes. Il y a ici un amendement qui demande le renvoi à la Municipalité et un amendement qui demande de soutenir le préavis sous certaines conditions. Il propose de voter dans l'ordre proposé par Mme la Présidente, soit d'abord sur le rapport de minorité, ensuite sur l'amendement et enfin le projet final.

Mme la Présidente Floriane WYSS soumet au vote la procédure proposée, soit de voter en premier lieu le renvoi à la Municipalité, puis, en cas de rejet, de voter sur l'amendement de M. Heredia et, enfin, de voter le préavis amendé ou non.

Cette procédure est approuvée par 48 OUI, 43 NON, 3 abstentions.

Vote sur le renvoi à la Municipalité : 52 NON, 33 OUI, 9 abstentions.

Vote sur l'amendement de M. Heredia : 48 NON, 45 OUI, 1 abstention.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 34/10.24 ;
- après avoir pris connaissance des rapports de majorité et de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- tenant compte de la récusation de M. Jordi VILLAVARDE lors du vote ;

décide :

(54 OUI, 32 NON, 8 absentions)

1. d'accorder à la Municipalité l'autorisation pour la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé comprenant le versement d'annuités d'un montant de CHF 810'000.00 HT durant une période de 30 ans pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons, subventions et soutiens non déduits ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 527'572.00 HT par année, à porter en compte dès le budget 2026 ;
3. d'accorder un montant de CHF 1'107'901.00 HT pour les frais liés aux aléas de projet et divers et imprévus, soit 7 % de la somme investie ;
4. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 36'930.03 HT par année, à porter en compte dès le budget 2026 ;
5. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

8. Initiatives des membres du Conseil communal

Aucune initiative n'a été déposée.

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce deux réponses orales ce soir.

- **Réponse orale aux questions de Mme Christine Mayor concernant le ramassage à domicile des déchets encombrants ménagers**

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit la réponse suivante :

« En préambule, il convient de rappeler que le ramassage des déchets encombrants à domicile, tel qu'il fonctionne actuellement, a été mis en place il y a 25 ans. Cette mesure a été adoptée à la suite de l'abolition à cette époque du ramassage sur trottoir dans chaque quartier de la Ville.

Pour mémoire, cette ancienne pratique entraînait de nombreux désagréments : volumes incontrôlables, tourisme des déchets, éparpillement sur la voie publique, fouilles nocturnes et incivilités, absence de tri et dégradation de l'image de la Ville. C'est notamment en raison de ces problématiques que ce mode de collecte a progressivement été abandonné par les communes, au profit de la mise en place des déchèteries. Afin de répondre à des besoins spécifiques tout en évitant ces nuisances, la Ville a instauré le système actuellement en vigueur : un ramassage personnalisé des encombrants sur rendez-vous, directement à domicile, moyennant une participation aux frais de CHF 50.00. Celle-ci ne permet de loin pas de couvrir l'entier des coûts liés à la manutention et au transport des déchets qui nécessitent l'engagement de deux collaborateurs ainsi que d'une camionnette. Il est à noter que ce montant, identique depuis 25 ans, n'a jamais été augmenté.

Par ailleurs, plusieurs villes de la région proposent ce type de service avec des tarifs à partir de CHF 50.00, selon des conditions globalement similaires à celles en vigueur à Morges.

Lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2025, Mme Christine Mayor, Conseillère communale, a posé les questions suivantes concernant le ramassage à domicile des déchets encombrants ménagers :

1. **Baisser le prix à maximum CHF 30.00 pour les personnes âgées ou dans l'incapacité de se déplacer ?**

La prestation décrite ci-dessus est déjà subventionnée et comme expliqué, le montant forfaitaire de base perçu ne permet pas de couvrir l'ensemble des coûts liés à son exécution. Ainsi, la Municipalité ne considère pas opportun ni équitable d'accorder une réduction supplémentaire.

De plus, la Municipalité rappelle qu'elle soutient depuis de nombreuses années le Service d'aide familiale Morges et environs (SAF), une association qui propose une assistance pour l'évacuation des déchets courants aux personnes âgées, malades ou à mobilité réduite. Cette prestation est disponible deux fois par mois pour un tarif avantageux de CHF 50.00 par an.

2. **Regrouper les demandes et organiser à des dates ponctuelles et précises des collectes gratuites par quartier ?**

Les demandes étant aléatoires et réparties sur l'ensemble du territoire communal, cette proposition n'est pas envisageable car elle engendrerait des problèmes, notamment lié aux dépôts sur le domaine public. De plus, il convient de rappeler que la Ville dispose de 28 écopoints publics, équipés pour accueillir et trier la majorité des déchets ménagers.

Adapter les prix selon les salaires et les rentes ?

La Municipalité estime qu'une telle adaptation est difficilement réalisable car elle soulèverait plusieurs défis, notamment la mise en place de critères de revenu nécessitant un dispositif de contrôle et de vérification complexe. Ceci engendrerait des coûts supplémentaires, alourdirait la gestion du service et pourrait soulever des enjeux d'équité et de confidentialité.

3. Faire figurer sur le site web de la Ville des entreprises qui proposeraient ce service s'il existe pour un montant inférieur à CHF 50.00 ?

À notre connaissance, aucune entreprise ne propose ce service à des conditions aussi avantageuses. Néanmoins, l'association SAF et son service mentionné précédemment ont été ajoutés au site internet de la Ville, notamment à la page consacrée au tri des déchets.

4. Après vérification, octroyer un bon de CHF 30.00 dans les commerces morgiens à toute personne qui amènerait les objets encombrants d'un voisin ou d'une voisine qui n'a pas la possibilité de le faire ?

Cette proposition serait difficile à mettre en place, tant pour sa gestion, ses coûts ainsi que pour son contrôle. C'est notamment pour ces raisons que la Municipalité estime qu'elle n'est pas opportune.

La Municipalité considère que le système actuel de collecte des déchets encombrants à domicile répond à satisfaction à un besoin avéré et bien ciblé. Il n'est donc pas envisagé de remettre en question ce dispositif, d'autant que l'expérience acquise depuis 25 ans, appuyée par des retours positifs, confirme son bon fonctionnement et son équité, notamment par rapport au principe du pollueur-payeur. »

• Réponse orale à la question de M. Bertrand Gilliard concernant la conformité du point de vue du bruit des bâtiments de la Gare

Mme la Municipale Laure JATON lit la réponse suivante :

« Dans sa séance du 5 février 2025, M. Bertrand Gilliard, Conseiller communal, s'interroge sur la responsabilité des vérifications en matière de bruit des bâtiments construits dans le quartier de la gare, en particulier en matière de réflexion du bruit. La Municipalité y répond comme suit :

La Municipalité est particulièrement attentive à la problématique du bruit sur son territoire et veille au respect du cadre législatif et normatif applicable. C'est l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) qui fixe les valeurs limites d'exposition au bruit. Ces valeurs limites, dites d'immission, imposent au constructeur de prendre des mesures constructives afin que les habitantes et habitants des nouvelles constructions ne subissent pas de pollution sonore.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers d'importance, comme dans celui du nouveau bâtiment voyageur, la Municipalité a décidé de s'adjoindre la compétence d'un bureau spécialiste en acoustique. Cependant, le contrôle de la conformité des constructions à la

législation concernant le bruit relève de l'autorité du Canton (DGE-ARC) qui se prononce dans le cadre de la synthèse Camac avant la délivrance du permis.

Pour le bruit de réverbération, le cadre légal et normatif existant est à l'heure actuelle peu contraignant. Seul un article de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) peut être utilisé pour exiger des propriétaires qu'ils prennent des mesures constructives réduisant la réflexion du bruit, ce qui ne facilite pas l'action des autorités locales. De ce fait, les discussions avec les propriétaires et leurs mandataires pour la prise en compte de ce phénomène peuvent être longues et difficiles.

Concernant le quartier de la Gare, les bâtiments déjà construits ont obtenu l'aval du Canton, via les permis de construire. En ce qui concerne le futur bâtiment, dont le permis n'a pas encore été délivré, des discussions sont en cours entre la DGE, le Service de l'urbanisme et les CFF afin de trouver une solution satisfaisante à la problématique du bruit qui pourrait passer par des mesures constructives ou des revêtements extérieurs présentant des indices de réverbération faibles. Pour l'instant, ces échanges n'ont pas encore abouti à une solution satisfaisante ; dès lors, le permis ne peut pas encore être délivré. »

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur les réponses de la Municipalité.

M. Bertrand GILLIARD remercie la Municipalité pour ses réponses mais reste sur sa faim car une fois les bâtiments construits, il n'y a aucune indication que les simulations qui ont été faites pour permettre de délivrer le permis de construire soient effectivement correctes et que les réflexions de bruit correspondent bel et bien à ce qui avait été calculé.

Mme Christine MAYOR remercie la Municipalité pour sa réponse et reste aussi un peu sur sa faim. Sur le concept du pollueur-payeur, elle rejoint la Municipalité mais pense tout de même que les personnes déjà défavorisées paient trop cher. Les éco-points ne permettent pas de déposer des objets encombrants.

M. Joseph WEISSEN complète la réponse donnée par M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT en transmettant les coordonnées concernant le Service d'aide familiale, Déch'aid, Aide à l'évacuation des déchets courants auprès des personnes âgées, malades ou à mobilité réduite: www.safmorges.ch, e-mail: aide.familiale@morges.ch, tél. 021 804 98 22.

10. Simples questions, vœux et divers

Mme Dominique KUBLER-GONVERS demande si un restaurant sera bientôt installé sur le site de Beausobre.

M. Loïc DOEBELIN s'exprime en ces termes :

« Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, la politique de stationnement de la Ville de Morges a fait suite à une volonté de fluidifier le trafic au centre-ville en favorisant multimodalité et les modes de transport doux. C'est une démarche ambitieuse qui part d'une intention juste et louable et qui a été expérimentée maintenant depuis près d'un an et demi.

La volonté de tous les membres de cette assemblée est, je pense, de favoriser le commerce de proximité et les productions locales. Dans ce cadre, je me permets de demander à la Municipalité si une étude a déjà été effectuée sur les conséquences de cette nouvelle politique

et si des aménagements incitatifs, notamment pour les populations à mobilité réduite, pour les personnes âgées mais aussi pour les habitants des communes du district vont être mises en place pour renforcer l'attractivité du centre-ville. Ceci pour éviter de voir ces populations se diriger vers des centres commerciaux en périphérie. La mise en place d'une gratuité des trente premières minutes dans les zones payantes pourrait être un exemple d'amélioration. »

Mme Aude JARDIN s'interroge sur le projet Sentir qui concerne les enfants du Boiron, l'école à l'extérieur, qui avait une convention de 36 mois depuis 2022 pour le stand de tir. Est-ce que ce projet va perdurer ?

Concernant le sol du stand de tir, existe-t-il un état des lieux du sol, soit est-il pollué ? Si oui, qui se charge de la décontamination ?

Quel est l'avancement concernant les postulats « L'urgence climatique à Morges c'est maintenant » (2021), « Accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges » (2022) et « De la verdure à la place des toitures » ? Le groupe des Vert·e·s se demande si des réponses seront prochainement amenées devant le Conseil.

Mme Veronica GASKELL s'exprime en ces termes :

« Suite aux actes de vandalisme survenus dans la nuit du 22 février 2025, autour du Parc des Sports, je relaie les craintes exprimées par des Morgiens en particulier de ce quartier. Certains relèvent que cet incident renforce malheureusement le sentiment d'insécurité de certains résidents inquiets et déjà touchés depuis plusieurs mois par divers actes de vandalisme : véhicules endommagés dans la rue, vols de vélos dans les immeubles, caves forcées, etc.

Quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle mis en place pour se mobiliser face à de tels actes ? »

M. Yvan CHRISTINET demande si la Municipalité compte mettre à disposition gratuitement et de manière pérenne la salle Nano lors de chaque séance du Conseil communal afin de permettre aux associations de suivre les débats sur les écrans, comme c'est le cas ce soir.

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Le Conseil d'État a mis en consultation son projet de modification de la Loi sur les Communes. Le délai de consultation court jusqu'à la fin de ce mois. Cette loi aura évidemment des impacts sur Morges.

La Municipalité a-t-elle déjà fait un retour au Canton ? Si non, prévoit-elle de le faire ?

En outre, quelle est la position municipale sur les nouvelles contraintes financières, budgétaires et comptables inscrites dans ce projet de loi ?

Je fais ici référence en particulier aux sections VIII « Mécanismes de maîtrise des finances communales » et IX « Mise sous contrôle » ainsi qu'à l'article 150 qui a trait au référentiel comptable MCH2.

Des nouvelles contraintes, d'ailleurs le vocabulaire utilisé est éloquent, qui à mon sens attaquent frontalement notre autonomie communale. »

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité a prévu de répondre à cette consultation en partenariat notamment avec le groupe des villes de l'UCV qui se penche sur la question et qui a d'ores et déjà demandé un délai au Conseil d'État au vu du délai imparti pour se positionner puisque cette loi de 184 articles nécessite que l'on y consacre le temps

suffisant. La Municipalité répondra à la consultation aussi en s'appuyant sur les discussions avec le groupe des villes de l'UCV.

M. Nicolas HEREDIA demande si le Conseil sera informé en temps utiles.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que la Municipalité répond régulièrement à des consultations et n'en informe pas systématiquement le Conseil mais elle prend note de la demande de M. Heredia et le Conseil sera informé de la position municipale, vraisemblablement par courriel.

M. Jean-Pierre MORISETTI remercie la Municipalité pour les réponses qui ont été données lors du Conseil de février pour lequel il s'était excusé. Il se réjouit que l'espace public ait été restitué dans le cadre du chantier « mort » de la Grand-Rue.

Concernant la « gabegie » du trafic liée aux feux de stationnement à la sortie de l'autoroute, Peyrolaz - Grosse Pierre, il constate une amélioration depuis la venue de professionnels pour régler le problème début février. Il reste des problèmes avec l'octroi des phases de circulation pour les transports publics qui chamboule le système des feux qui juste après un passage de bus envoie Muret, ensuite envoie Peyrolaz à la Grosse Pierre côté centre-ville. Par contre, le feu à la sortie d'autoroute reste bloqué au rouge et crée un gros engorgement, ce n'est toujours pas au point mais ça va dans le bon sens.

M. Alain TROGER remercie Mme Elsig pour son intervention préliminaire aux débats et lui rappelle qu'il est 23h17 et que les CHF 6'000.00 ont été largement amortis voire investis.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre du jour est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 23h18.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Extrait du vote électronique comme vote nominal sur le renvoi du préavis N° 34/10.24 à la Municipalité

Titre de la séance: Morges 05.03.2025

Date	05.03.2025
Début	22:55:18
Fin	22:55:34
Type de vote	Vote 1 sur 3
Qui peut participer au vote ?	Uniquement les participants possédant un badge
Options de secret	Niveau global : Participants
	Niveau individuel : Participants
Sujet de l'ordre du jour	Point de vote 4 Préavis municipal n°34/10.24 - proposition de la minorité (oui) : renvois du préavis en Municipalité pour nouvelle étude
Description	

Résultat	
[2] OUI	33/33
[3] ABST	9/9
[4] NON	52/52
Total des votants (participants/ pondération)	94/94
Total des non-votants (participants/ pondération)	2/2
Disposant du droit de vote (participants/ pondération)	96/96

Conclusion du vote

4 NON

Vote à l'unanimité False

ID	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
234		Wyss Floriane				1
235		Sousa Antonio			NON[4]	1
249		Villaverde Jordi				1
250		SaARBach William			NON[4]	1
251		Gaskell Veronica			NON[4]	1
260		Cornelius Wiliam			OUI[2]	1
261		Cignetti Marco			OUI[2]	1
263		Bally Marc			NON[4]	1

Titre de la séance: Morges 05.03.2025

264	Martin Pascal	NON[4]	1
265	Tieche Marc-Alain	NON[4]	1
266	Bovet Emilie	NON[4]	1
267	Coronel Gaël	NON[4]	1
268	Clavadetscher Alma	OUI[2]	1
269	Doebelin Loïc	NON[4]	1
270	Zurn Patrick	NON[4]	1
273	Mikolajewski Robert	OUI[2]	1
275	Dewarrat Stéphane	NON[4]	1
276	Blume Matthias	OUI[2]	1
277	Muller Jonathan	NON[4]	1
278	Kalms Rosella	OUI[2]	1
279	Fay Sylvie	OUI[2]	1
280	Amsler Annabelle	OUI[2]	1
282	Francescato Michael	NON[4]	1
283	Hasani Argjend	ABST[3]	1
284	kaluzny Olivier	OUI[2]	1
285	Dessaux Hadorn Véronique	OUI[2]	1
286	Da Rocha Patricia	NON[4]	1
288	Hodel Catherine	NON[4]	1
289	De Goumoens Raphaël	NON[4]	1
290	Pon Christine	OUI[2]	1
292	Gillard Bertrand	NON[4]	1
294	Wyss Rita	NON[4]	1
295	Romanens Logan	NON[4]	1
296	Lambrigger Marc	NON[4]	1
297	Walther Etter Ruth	OUI[2]	1
298	Huebner Marlis	NON[4]	1
300	Kubler-Gonvers Dominique	NON[4]	1
302	Jardin Aude	OUI[2]	1
303	Palma Hamza	OUI[2]	1
306	Genoud-Maurer Béatrice	NON[4]	1
307	Gemperli Pascal	OUI[2]	1
310	Widmer Cédric	OUI[2]	1
311	Wang Ruijia	NON[4]	1

Titre de la séance: Morges 05.03.2025

312	De Titta Alexandre	NON[4]	1
313	Busslinger Jean-Hugues	NON[4]	1
315	Schoppfer Jonathan	NON[4]	1
316	Furhoff Michaël	OUI[2]	1
317	Bruhwiller Lucas	OUI[2]	1
319	Bourgeois Clément	NON[4]	1
320	Crippa Marc-Emmanuel	OUI[2]	1
321	Duc Maxime	NON[4]	1
322	Richards Kevin	OUI[2]	1
325	Desponds Alexandre	NON[4]	1
327	Mauron John	NON[4]	1
328	Millioud Gilles	NON[4]	1
329	Dewi Freitag Jasinta	OUI[2]	1
330	Ozbatur Ertan	OUI[2]	1
331	Imhof-Zrioui Sandra	ABST[3]	1
332	Hirzel Matthias	OUI[2]	1
334	Duc Vincent	NON[4]	1
335	Christinet Yvan	OUI[2]	1
336	Reynolds Michel	OUI[2]	1
337	Gueydan Philippe	NON[4]	1
338	Elsig Céline	ABST[3]	1
341	Vaillant Mihaela	NON[4]	1
342	Robert Camille	ABST[3]	1
344	Menoux Arthur	NON[4]	1
347	Heredia Nicolas	OUI[2]	1
348	Vauthey Aliénor	OUI[2]	1
349	Troger Alain	NON[4]	1
350	Etter Sarah	OUI[2]	1
351	Weissen Joseph	OUI[2]	1
352	Bastian Estelle	NON[4]	1
353	Thuler Jean-Bernard	ABST[3]	1
354	Mayor Christine	OUI[2]	1
355	Langone Clémence	ABST[3]	1
356	Golay Laurent	NON[4]	1
357	Troger Axel	NON[4]	1
358	Trudu Sylviane	OUI[2]	1
359	Rochat Martine	NON[4]	1

Titre de la séance: Morges 05.03.2025

360	Esmel Nadège		NON[4]	1
361	de Benoit Pascal		NON[4]	1
362	Kartano Eeva	PLR	NON[4]	1
363	Tonda Pierre		OUI[2]	1
364	Ban Romulus		NON[4]	1
366	Morisetti Jean-Pierre		NON[4]	1
367	Fehlmann Sacha		NON[4]	1
368	Ganna Alexandre		NON[4]	1
369	Jaton Maurice		NON[4]	1
370	Frochaux Eva		NON[4]	1
371	Walther André		NON[4]	1
372	Jufer Tissot Nicole		ABST[3]	1
373	Monney Bastien		ABST[3]	1
376	Beauverd Laurent		ABST[3]	1
377	Rey Lucien		OUI[2]	1
462	Tissot Marc		NON[4]	1